

## CHRONIQUES BIBLIOGRAPHIQUES

### 20. POUR UNE DIPLOMATIQUE DES DOCUMENTS PALÉO-BABYLONIENS\*

PAR  
Dominique CHARPIN

La diplomatique fut inventée au XVII<sup>e</sup> siècle par un bénédictin, Dom Mabillon, dont le travail principal intitulé *De Re diplomatica*, fut publié à Paris en 1681 ; il proposait les règles d'une nouvelle discipline permettant une étude rigoureuse des documents antiques et médiévaux. L'histoire de l'assyriologie n'a pas permis pendant longtemps que l'édition des documents cunéiformes bénéficie de ses leçons : notamment parce qu'ils furent étudiés pendant des décennies dans une double perspective philologique et juridique, sans que soient suffisamment pris en compte leurs aspects formels. Pourtant, la diplomatique peut avoir de nombreux autres objets que les *diploma* de l'Europe occidentale du Moyen-Âge. Il y a une quinzaine d'années, un numéro de la *Bibliothèque de l'École des chartes* fut consacré à ce qui a été désigné par son éditeur comme les « exportations de la diplomatique » et j'ai pu à cette occasion donner quelques éléments concernant l'assyriologie<sup>1</sup>. L'idée-force de la diplomatique, c'est que l'analyse des documents doit distinguer et combiner l'étude de leurs éléments externes et internes. Les principaux caractères externes sont le support (matériau et forme), la façon dont l'écriture occupe l'espace (« mise en page »), la forme des signes d'écriture (paléographie), et les marques de validation (sceaux). Les caractères internes relèvent de la langue (savante ou vernaculaire) et de la rédaction (formulaire).

La présente chronique est consacrée à une présentation critique de trois ouvrages relatifs à l'époque paléo-babylonienne. Les deux premiers portent sur les caractères internes des documents ; ils ont plus précisément trait à l'apprentissage des formulaires en sumérien, respectivement ceux des contrats et des lettres. Le troisième ouvrage s'intéresse au contraire à un caractère externe, à savoir les marques de validation : il traite de la fabrication et de l'utilisation des sceaux-cylindres.

#### 1. L'APPRENTISSAGE DES FORMULAIRES DES CONTRATS<sup>2</sup>

L'ouvrage de W. Bodine débute par une préface de W. Hallo où on peut lire (p. i) : « The scribes alone were literate in Mesopotamian society ». On est bien entendu déçu de constater que cette phrase lapidaire

\* Cette chronique a été rédigée dans le cadre du projet « Digibarchi » financé par PSL (Université de recherche Paris Sciences et Lettres) pour 24 mois (2015-2017). Elle rend compte de trois ouvrages :

– W. R. Bodine, *How Mesopotamian Scribes Learned to Write Legal Documents : A Study of the Sumerian Model Contracts in the Babylonian Collection at Yale University*, Lewiston, 2014 ;

– A. Kleinerman, *Education in Early 2nd Millennium BC Babylonia : The Sumerian Epistolary Miscellany*, CM 42, Leyde/Boston, 2011 ;

– R. Feingold, *Engraved on Stone. Mesopotamian Cylinder Seals and Seal Inscriptions in the Old Babylonian Period*, GSANE 7, Winona Lake, 2014. Merci à M. Béranger, A. Jacquet et L. Marti pour avoir relu mon texte.

1. D. Charpin, « Esquisse d'une diplomatique des documents mésopotamiens », *Bibliothèque de l'École des chartes* 160, 2002, p. 487-511 (trad. dans D. Charpin, *Writing, Law, and Kingship in Old Babylonian Mesopotamia*, Chicago & Londres, 2010, ch. 2). Voir en dernier lieu D. Charpin, « Schriftkultur in Babylonien : Plädoyer für eine Diplomatik der Keilschrifturkunden », dans B. Schnitzlein & E. Cancik-Kirschbaum (éd.), *Keilschriftartefakte. Untersuchungen zur Materialität von Keilschriftdokumenten*, BBVO 26, Gladbeck, 2017, sous presse.

2. Cette section rend compte du livre de Walter R. Bodine, *How Mesopotamian Scribes Learned to Write Legal Documents : A Study of the Sumerian Model Contracts in the Babylonian Collection at Yale University*, The Edwin Mellen Press, Lewiston, 2014.

ne tient pas compte de nombreuses études parues ces quinze dernières années<sup>3</sup>. Il n'en reste pas moins un fait clair : les contrats étaient écrits par des scribes professionnels, même lorsqu'ils travaillaient pour le compte de personnes qui savaient lire et écrire ; c'est ce qu'a très bien montré M. Tanret à partir des archives d'Ur-Utu<sup>4</sup>. Nous le voyons au fait que, la plupart du temps, le dernier témoin d'un contrat est un individu dont le nom est suivi du titre de DUB.SAR, et qu'il y a tout lieu de considérer comme le scripteur du contrat. La question qui se pose est donc celle de la façon dont les futurs scribes apprenaient à écrire des contrats. Que cela ait fait partie de leur formation est explicitement indiqué par quelques textes décrivant les activités dans les « écoles »<sup>5</sup> :

« Je veux écrire des tablettes : la tablette (des mesures) d'un gur d'orge jusqu'à six-cents gur, la tablette (des poids) d'un sicla jusqu'à vingt mines d'argent, avec les contrats de mariage que l'on peut m'apporter, les contrats de société, je peux choisir les poids contrôlés d'un talent, la vente de maisons, de champs, d'esclaves, les cautions en argent, les contrats de louage de champs, les contrats de cultivation des palmeraies, les [...], même les tablettes des contrats d'adoption, je sais écrire tout cela. »

W. Bodine, surtout connu comme bibliste, avait déjà publié en 2001 un « model contract » (YBC 8623) dans les actes de la 45<sup>e</sup> RAI (Harvard 1998)<sup>6</sup>, et en 2006 une tablette scolaire où étaient notés des noms propres<sup>7</sup>, études où il annonçait le livre publié en 2014.

L'ouvrage commence par une introduction, suivie par le ch. 2 qui retrace les études antérieures. C'est au ch. 3 que les 6 tablettes sont transcrites et traduites ; leur commentaire ligne à ligne est fait au ch. 4. L'étude d'ensemble est menée au ch. 5, intitulé « The Genre », et suivie par la conclusion. On trouve ensuite les copies et les photos des documents publiés. Vient en annexe une étude de la paléographie des tablettes. L'ouvrage s'achève par une bibliographie et des index très complets<sup>8</sup>. L'ensemble est soigneux, mais on doit avouer que la fragmentation de l'étude de chaque texte ne rend pas la tâche du lecteur très aisée, puisqu'il est amené à effectuer de constants va-et-vient dans l'ouvrage, sans qu'il y ait aucun renvoi interne aux pages<sup>9</sup>. Il aurait été nettement préférable que le commentaire suive l'édition de chaque tablette ; par ailleurs, la séparation des notes philologiques (ch. 4) et paléographiques (annexe) conduit à un grand nombre de redites. L'auteur donne trop souvent des références superflues (d'où une bibliographie pléthorique qui occupe les p. 217 à 269), mais montre sur certains sujets des ignorances étonnantes<sup>10</sup>. Malheureusement, l'A. n'a pas pu tenir compte d'un recueil de *Model contracts* publié par G. Spada, dont il indique seulement la référence<sup>11</sup> ; ajoutons que G. Spada a depuis publié deux autres

3. Voir notamment, pour l'époque paléo-babylonienne (et sans aucune prétention à l'exhaustivité) C. Wilcke, *Wer las und schrieb in Babylonien und Assyrien. Überlegungen zur Literalität im Alten Zweistromland*, BAWPHKS 6, Munich, 2000 ; D. Charpin, « Lire et écrire en Mésopotamie : une affaire de spécialistes ? », *CRAIBL*, 2004, p. 481-508 (repris dans *Writing, Law, and Kingship in Old Babylonian Mesopotamia*, Chicago & Londres, 2010, ch. 1) ; N. Veldhuis, « Levels of Literacy », dans K. Radner & E. Robson (éd.), *The Oxford Handbook of Cuneiform Culture*, Oxford, 2011, p. 68-89.

4. M. Tanret, « The Works and the Days... On Scribal Activity in Old Babylonian Sippar-Amnānum », *RA* 98, 2004, p. 33-62.

5. M. Civil, « Sur les "livres d'écolier" à l'époque paléo-babylonienne », dans J.-M. Durand et J.-R. Kupper (éd.), *Miscellanea Babylonica. Mélanges offerts à Maurice Birot*, Paris, 1985, p. 70 et 72, « Edubba D » : 40-48.

6. W. R. Bodine, « A Model Contract of an Exchange/Sale Transaction », dans T. Abusch *et al.* (éd.), *Historiography in the Cuneiform World. Proceedings of the XLVe Rencontre Assyriologique Internationale Part I Harvard University*, Bethesda, 2001, p. 41-54 ; cette tablette est rééditée dans son livre de 2014 (cf. ci-dessous n° 6).

7. W. R. Bodine, « YBC 6996 : A Name List from a Mesopotamian School », *JANES* 30, 2006, p. 9-19.

8. Il manque seulement un index des textes cités.

9. On a essayé ci-dessous de clarifier la situation, en attribuant un numéro à chacun des six textes et en donnant références aux différentes parties du livre qui concernent chacun d'eux.

10. Ainsi p. 90, quand il indique : « it is known that family rights could be claimed after a royal *mīšarum* act », avec en note 242 : « Claus Wilcke, personal communication, 2007 »...

11. L'indication figure p. 217 n. 625 ; il s'agit de G. Spada, « A Handbook from the Eduba'a : An Old Babylonian Collection of Model contracts », *ZA* 101, 2011, p. 204-245. Ce texte est issu d'une collection privée, sa date d'acquisition n'étant pas précisée. Si la lecture sur la face 4 col. I 24' du titre de *nadītum* de Nergal était confirmée (copie p. 31, édition p. 33 § 39 : 20), on pourrait penser à une tablette originaires de Maškan-šapir (cf. D. Charpin, « Contribution à la redécouverte de Maškan-šapir », *Mél. De Meyer = MHEOP* 2, Gand, 1994, p. 209-21).

recueils de « model contracts »<sup>12</sup> et lancé en mai 2014 le site en ligne OBMC (qui appartient au consortium Oracc)<sup>13</sup>.

Les remarques ci-dessous porteront d'abord sur les six tablettes éditées dans l'ouvrage de W. Bodine, puis sur le genre des exercices d'apprentissage dont ils témoignent.

### 1.1. Le corpus édité

Les six tablettes publiées dans ce recueil ont comme point commun le fait d'être conservées à Yale (la moitié dans la collection YBC et l'autre dans la collection NBC). Comme il s'agit d'acquisitions anciennes, la provenance de ces tablettes ne peut faire l'objet que d'hypothèses. L'ordre d'édition des textes m'est resté obscur. Par ailleurs, il est gênant que le commentaire suive une autre norme que l'édition : dans celle-ci, le sumérien est en romain minuscule, alors qu'il est translittéré en petites capitales dans le commentaire, les capitales étant partout réservées aux sumérogrammes dans les noms en akkadien. Il est également dommage que, dans les recueils (*Sammeltablel*) (ci-dessous n<sup>os</sup> 2 et 3), le double trait qui sépare les différents contrats n'ait pas été indiqué dans l'édition : cela aurait mieux permis au lecteur de s'y retrouver.

#### N<sup>o</sup> 1 (YBC 263)

Transcription p. 10-12, commentaire p. 47-58, copie pl. I-II, photos pl. XII-XIII ; paléographie p. 183-185. Il s'agit d'un prêt d'argent à intérêt par Ihdam-ili(?) à Šu-Haniš et Tašme-Ningal ; Arbi-turam se porte caution au cas où les débiteurs disparaîtraient.

L'A. propose sur la base de l'anthroponymie que le n<sup>o</sup> 1 provienne d'Ur (p. 57) ; il est cependant inexact d'écrire que « Tašme-Ningal is attested only at Ur in the Old Babylonian period », puisqu'on le rencontre aussi à Isin<sup>14</sup>. À ses arguments, on doit ajouter une observation d'ordre muséographique : les collections de Yale comportent de nombreux textes issus des fouilles irrégulières qui ont eu lieu à Ur entre les premiers travaux de Taylor en 1854 et le début des fouilles régulières en 1919 (Hall, puis Woolley)<sup>15</sup>. La proposition de W. Bodine est donc tout à fait vraisemblable<sup>16</sup>.

#### N<sup>o</sup> 2 (YBC 11121)

Transcription p. 13-17, commentaire p. 59-71, copie pl. III, photos pl. XV-XVI ; paléographie p. 186-188. Il s'agit d'un fragment de cylindre contenant plusieurs contrats différents, séparés par un double trait : achat de [...] (i : 1'-7')<sup>17</sup>, achat d'un terrain bâti (i 8'-17') ; achat d'un verger (ii 1'-5') ; adoption (iii 1-16).

12. G. Spada, « Two Old Babylonian Model Contracts », *CDLJ* 2014/2, p. 1-13 ; ces deux « model contracts » figurent sur une seule tablette de la collection Cotsen (Cotsen 52175). G. Spada signale dans cet article 10 autres tablettes dans cette collection « recording model contracts » (p. 3 et n. 16, avec renvoi au catalogue de M. Wilson, *Education in the Earliest Schools. Cuneiform Manuscripts in the Cotsen Collection*, Los Angeles, 2008). Elle a entre-temps publié l'une d'elles (Cotsen 52177) : G. Spada, « I modelli di contratto nell'edubba paleobabilonense. Un esempio di contratto di adozione », dans P. Notizia & F. Pomponio (éd.), *Scritti in onore di Pietro Mander*, AION 72, Naples, 2012, p. 133-148.

13. L'URL est <http://oracc.museum.upenn.edu/obmc/>. Noter que la bibliographie est datée du 27 octobre 2015 et que le site ne semble pas avoir évolué depuis cette date. Il contient notamment des inédits des collections Cotsen, Hilprecht et Schøyen.

14. Cl. Wilcke, « Die Inschriftenfunde der 7. und 8. Kampagnen (1983 und 1984) », dans B. Hrouda *et al.*, *Isin-Išān Baḫrīyāt* 3, Munich, 1987, p. 83-120 et pl. 33-44, spéc. p. 118 D 10.1 IB 1510 : « Miete einer Sklaverin namens Kakkabatūm von ihrer Eigentümerin Tašme-Ningal durch Šin-rēmēni (Datum: 13 I Hammurabi 31) ».

15. Il s'agit d'une grande partie de YOS 5, ainsi que divers textes cités ou édités dans HEO 12, p. 55-60 et HEO 20, p. 158-192.

16. Aux réf. à Arbi-turam citées p. 53, on peut ajouter YOS 5 122 : 27, qui provient des archives de Balmunamhe et a été rédigé à Ur (achat d'un terrain appartenant au temple de Nanna).

17. L'objet vendu a disparu dans la cassure précédant la l. 1' et au début de la l. 6'.

- i 1 : la transcription aurait dû indiquer la cassure qui précède et la numérotation des lignes aurait dû se faire en 1' etc. (ce que je fais ci-dessous). De même, il aurait fallu indiquer la cassure après la l. 17'.
- i 4' : la combinaison u<sub>4</sub>-kúr-šè u<sub>4</sub>-nu-me-a-ak est d'une grande banalité dans le royaume de Larsa à l'époque OB.
- i 5' : comme il ne reste qu'un vertical, la restitution š]u-ì-lí-šu ne s'impose pas plus que d'autres comme ì]r-ì-lí-šu.
- i 11' : la restitution [é-dù-a nu-h]a-am-ì-lí est impossible. Quel que soit le type de terrain dont le nom commence en é- (é-dù-a, é-ki-šub-ba, etc.), sa mention dans la ligne qui définit le nom du propriétaire est toujours abrégée en é.
- ii 1' : là encore, il y a une cassure qui précède : celui qui lit trop vite a l'impression que la l. 17 est immédiatement suivie par la l. 1 de la col. ii, alors qu'on est passé d'un contrat de vente d'une maison à la vente d'un verger.
- ii 6' : la lecture a-šà-sukud « high-lying field », en dépit des réf. à plusieurs volumes du CAD, est très improbable : on attend une variété de champ, comme a-šà gug<sub>4</sub>-še si fréquent à Nippur ou à Isin.
- ii 12' : la séquence PA AL est suivie par un signe non identifié par l'A. : une lecture šabra n'est donc pas sûre. La copie et surtout la photo me font penser au signe ZUM. Je proposerais de restituer [dumu] pa-al-súm (pour ce nom, cf. v. g. pa-al-<sup>f</sup>sú<sup>l</sup>-um dans Harris JCS 9 65 : 18).
- iii 9' : malgré ce qu'indique l'A., l'usage de NAM pour ana n'est pas si rare dans les contrats OB.

L'A. propose que le n° 2 provienne d'Ur en raison de la formule šám-til-la-ni-šè qu'on ne trouverait pas à Nippur ni à Isin, où le suffixe est -bi- (p. 64). La formule avec -ni- se trouve cependant occasionnellement à Isin (par ex. Feliu & Millet Albà Mél. Watson 3 : 7 ; 4 : 9 ; 10 : 6) ou à Nippur (TMH 10 27 : 6), de sorte que l'argument n'est pas décisif. Celui relatif à l'ordre de succession des clauses (p. 70) ne l'est pas davantage<sup>18</sup>. La datation du cylindre sous Hammu-rabi ou Samsu-iluna ne repose que sur le fréquence du nom ì-lí-SUKKAL à cette époque (p. 65 et 71), ce qui là encore n'est pas très contraignant, puisqu'on en rencontre des attestations dès Sumu-El (AbB 9 222 : 12) et jusque sous Samsu-ditana (JCS 2 50 : 24).

### N° 3 (NBC 7800)

Transcription p. 18-40, commentaire p. 72-136, copie pl. IV-VII, photos pl. XVIII-XX ; paléographie p. 189-210. On a ici affaire à une tablette comportant 4 colonnes par face (le revers est beaucoup mieux conservé que la face). Les contrats y sont au nombre de 19 : 3 prêts (i 1-16, i 17-32, i 33-44) ; vente d'esclave (i 45-ii 16) ; affranchissement d'un esclave (ii 17-36) ; caution (ii 37-46) ; ventes d'esclave (iii 1-21, iii 22-37) ; gage (iii 38-iv 7) ; échange d'enfants(?) (iv 8-29) ; adoption d'un enfant trouvé (iv 30-v 6) ; embauche (v 7-22) ; prêt d'argent avec un champ en gage (v 23-40) ; louages de champ (v 41-vi 15, vi 16-35) ; vente de maison (vi 36-7 13) ; travail d'irrigation (vii 14-28) ; accord sur l'usage de l'eau (vii 29-viii 3)<sup>19</sup> ; décision de l'assemblée-puhrum suite à la perte d'un sceau (viii 4-23). La tablette s'achève par un colophon (viii 24-30).

- i 10 : l'A. lit une date (mois et jour), ce qui est invraisemblable. On attend après le nom du créancier (i 9) celui du débiteur et de fait on voit un clou vertical au début de la ligne. Une erreur de ce genre est très grave, parce qu'elle jette un doute sur la capacité de l'A. à lire et interpréter les passages mal conservés.
- i 18 : ki-bi-gar-ra n'a rien à faire dans un contrat de prêt. De deux choses l'une : ou la lecture est mauvaise (la copie n'est pas très claire), ou la faute vient du scribe : on ne peut alors considérer la tablette comme un modèle, si elle contient une telle erreur. Les efforts de l'A. pour se convaincre qu'il ne s'agit pas d'une erreur (p. 76-77) ne sont absolument pas convaincants.
- i 42 : on attend ulutin(KI.KAL)-bi-šè, une lecture que l'A. n'a même pas envisagée dans son commentaire p. 79-80.
- i 46 : on pourrait restaurer [<sup>l</sup>dE]N.ZU-[ì]-lí.
- ii 21-27 : il s'agit bien d'un affranchissement par Idin-Annu d'un esclave, sur lequel par la suite ses fils n'auront plus de droits ; la restauration des lignes 21-27 proposées par l'A. est impossible.
- ii 38 : l'interprétation du nom dingir-lú-ti est impossible : « It is Akkadian with the sign TI serving as a phonetic complement for LÚ = awīlūti » (p. 87), d'où la lecture Ilum-awīlūti (p. 23). En fait, il s'agit d'un nom sumérien où ti est le verbe « vivre » : cf. <sup>d</sup>iškur-lú-ti, souvent écrit à Mari phonétiquement <sup>d</sup>iškur-lú-til (réf. dans www.archibab.fr).
- ii 41 : pour l'onomastique en é- (p. 88), il n'est pas défendu de renvoyer au *Clergé d'Ur*, p. 396-397, ouvrage paru juste avant la thèse de A. W. Bowes qui est la Bible de l'A. en matière d'anthroponymie.

18. Noter p. 70 n. 143 que l'A. ignore manifestement qu'une partie des textes publiés par Jean dans *Tell Sifr* provient d'Ur (malgré la réédition dans *Archives familiales...*, HEO 12).

19. Corriger le titre « Barley Replacement » p. 120.

- ii 46 : la lecture á [sa]g-ir en début de ligne est épigraphiquement très douteuse, et je ne connais pas d'exemple où, dans un contrat de caution, en cas de fuite de la personne, son garant doit payer le montant de son salaire. L'A. n'a d'ailleurs fait aucun commentaire p. 88.
- iii 4-9 : l'A. n'a pas su correctement déterminer qui vend et qui achète l'esclave.
- iii 25 : lire à peu près sûrement *pù-zur<sub>8</sub>-<sup>d</sup>[išk]ur*.
- iv 6 : supprimer [kù-t]a-[gub-ba]. Il faut restituer à cet endroit le nom du père de la femme qui sert de gage au prêt, soit DINGIR-*na-da*.
- iv 8-29 : l'interprétation de ce texte comme un échange d'enfants est très incertaine et repose sur des lectures par endroit très douteuses.
- iv 45-v 6 : l'A. a du mal à expliquer que cette clause suive le serment, qui figure en iv 44 après une amende (p. 102) : c'est pour moi un argument pour mettre en doute le fait qu'on ait affaire à un modèle écrit par un maître.
- iv 46 : il ne reste pratiquement rien de [pú]-t[a]-p[à-da], que l'A. considère ici comme un nom propre (corriger p. 29 « Putadapada » en « Putapada ») ; il est vrai que le nom est attesté à Ur III (on le lit généralement túl-ta-pà-da<sup>20</sup>), mais il aurait fallu une note justificative. On sait qu'à l'époque néo-babylonienne des noms comme Ša-pi-kalbi ou Ina-pi-kalbi-irih sont connus, qui étaient sans doute donnés à des enfants trouvés<sup>21</sup>.
- vii 14 et 22 : l'A. n'a pas trouvé de parallèle pour le nom IN-NI-ZA (p. 116) et il faut légèrement amender sa lecture : GÌR.NI.SÀ (qu'on retrouve en CUSAS 15 3), variante pour GÌR.NI.Ì.SA<sub>6</sub>.
- vii 30 : l'A. s'étonne que LUGAL.IBILA soit désigné comme DUMU.MUNUS ŠEŠ.DU<sub>10</sub>.GA, mais considère qu'il s'agit bien d'une femme (p. 121), sans remarquer qu'en vii 40 on a le DUMU attendu ! Il faut donc considérer DUMU.MUNUS en vii 30 comme une erreur.

Selon l'A. (p. 75), le document pourrait provenir d'Ur, en raison de la présence d'un serment dans un formulaire de prêt (i 16). Je me demande plutôt s'il ne pourrait pas provenir de Kisurra, en raison d'un nom théophore de la déesse Sud, divinité poliade de cette ville (v 30 : LÚ.<sup>d</sup>SU.KUR.RU = Lu-Sud). On sait en effet que la collection de Yale contient un certain nombre de contrats issus de Kisurra<sup>22</sup>.

Parmi les contrats réunis dans cette tablette, l'adoption par une femme seule d'un enfant trouvé (iv 30-v 6) doit particulièrement retenir l'attention, car il existe deux autres textes assez semblables, également intégrés à un recueil :

- CBS 11324 : i 1-25 (cf. J. Klein & T. Sharlach, *ZA* 97, 2007) ;
  - Cotsen 52177 : 1-17 (cf. G. Spada, *Mél. Mander = AION* 72, 2012, p. 138 [= CDLI P388377]).
- G. Spada connaissait le texte CBS 11324, mais pas NBC 7800. W. Bodine a édité NBC 7800 sans avoir pu tirer parti du premier ni connaître le second.

#### **N° 4 (NBC 8630)**

Transcription p. 41-42, commentaire p. 137, copie pl. VIII-IX, photos pl. XXI-XXII<sup>23</sup> ; paléographie p. 211-212. Il s'agit d'un contrat isolé, très mal conservé, mais dont la fin correspond au contrat de travail d'irrigation du recueil n° 3 vii 14-28.

- 1, 9 : restituer GÌR.NI.SÀ au lieu de IN-NI-ZA (cf. supra n° 3 vii 14 et 22).

#### **N° 5 (YBC 12074)**

Transcription p. 43-44, commentaire p. 138-143, copie pl. X, photos pl. XXIII-XXIV ; paléographie p. 213-214. Décision de l'assemblée-*puhrum* suite à la perte de son sceau par le marchand Ur-dun.

- 9 : les autres manuscrits n'ont que le titre de gala (A. Kleinerman, *CM* 42, p. 272). Lire sans doute gala-<sup>l</sup>mah<sup>l</sup>, plutôt que gala sanga.

#### **N° 6 (NBC 8623)**

Transcription p. 45-46, commentaire p. 144-148, copie pl. XI, photos pl. XXV-XXVI ; paléographie p. 215-216. Texte déjà édité dans *CRRAI* 45, Bethesda, 2001, p. 41-54.

20. Le BDTNS en donne actuellement 30 attestations (<http://bdts.filol.csic.es>, consulté le 17/10/2017).

21. J. Klein & T. Sharlach, *ZA* 97, 2007, p. 7-8 ; dans le texte qu'ils éditent, on signale explicitement que la mère adoptive donne un nom à l'enfant trouvé (Ili-turam, l. 7).

22. Voir notamment YOS 14 128, 319, 344, 345 ; YOS 14 351 appartient à une collection privée.

23. Noter que la pl. XXI a été dupliquée par erreur.

## 1.2. Le genre des « model contracts »

Le chapitre 5 de l'ouvrage de W. Bodine, intitulé « Genre » (p. 149-179), constitue une étude d'ensemble de son corpus et du genre auquel appartiennent ces textes. Après une introduction consacrée à la notion même de « genre », il présente ce qu'il appelle les « sources » (p. 151-152), posant la question des originaux à partir desquels les exercices étaient faits. Il s'interroge ensuite sur l'ordre dans lequel les contrats étaient copiés dans les recueils (*Sammeltafel*). Puis il examine les rapports entre les exercices et les textes de la pratique contemporains (« Comparisons », p. 154-160). Il analyse enfin les caractéristiques permettant de distinguer les « model contracts » des « fonctionnal contracts », autrement dit les exercices des contrats réels (« Distinguishing Features », p. 160-178), avant de conclure sur la place de ces exercices dans la formation des apprentis (« Inclusion in the Curriculum », p. 178-179).

La démarche ne me paraît pas toujours très logique, notamment parce qu'on voit à la fin ce qu'il aurait fallu examiner en premier (les critères distinctifs des exercices). Je voudrais donc revenir sur ces différents points en suivant un ordre différent. Il nous faudra tenter de répondre à quatre questions. Comment peut-on établir la nature scolaire des textes ? A-t-on affaire à des modèles ou à des exercices, autrement dit s'agit-il de textes écrits par les maîtres ou par leurs élèves ? Quels sont les rapports de ces exercices avec les documents de la pratique ? Enfin, comment se situaient les exercices portant sur les contrats par rapport à ceux ayant pour objet la rédaction de procès et de lettres ?

### 1.2.1. La nature scolaire des textes

La question se pose de manière différente selon qu'on a affaire à un contrat isolé ou à un recueil dans lequel ont été écrits plusieurs contrats à la suite. La nature scolaire des exercices qui regroupent plusieurs contrats différents sur le même support, comme le n°2 (inscrit sur un cylindre) ou le n°3 (une tablette à plusieurs colonnes<sup>24</sup>) n'est pas difficile à détecter : en effet, dans la pratique, il n'existe qu'un contrat par tablette<sup>25</sup>. Lorsqu'on a affaire à un contrat isolé, le problème consiste à le reconnaître en tant que tel, en le distinguant des documents réels. L'A. retient pas moins de seize critères, avec des intitulés qui ne sont pas toujours très clairs : (1) l'absence de témoins et de date (« Omission of Witnesses and Date », p. 160-163) ; (2) l'absence de scellements (« Unsealed Documents », p. 163-164) ; (3) la présence de formules inhabituelles (« Unusal Features », p. 164-166) ; (4) le fait qu'on puisse avoir plusieurs exemplaires du même texte (« Multiple Copies », p. 166-167) ; (5) le fait qu'on trouve des formules en sumérien particulièrement complexes (« Emphasis on Grammar », p. 167) ; (6) le fait que certains textes ne sont que la juxtaposition de formules toutes faites (« Segment Joined », p. 168) ; (7) le fait que certains noms de personnes ne sont pas indiqués (« Anonymity », p. 169) ; (8) la présence de colophons (« Dedication to Patron Deity/ies », p. 169-170) ; (9) des éléments de mise en page comme l'existence d'espaces anépigraphes (« Blank Space », p. 170) ; (10) le fait que certains contrats soient incomplets (« Incomplet Contracts », p. 170-171) ; (11) l'intégration d'un contrat dans un ensemble comportant d'autres éléments comme des contrats incomplets, des éléments de phraséologie juridique, etc. (« Miscellaneous Concomitants », p. 171) ; (12) l'accumulation de formules redondantes (« Multiple Formulas », p. 172) ; (13) la présence de détails incongrus (« Fanciful or Dramatic Details », p. 173) ; (14) la présence de noms propres particuliers (« School Names », p. 173-175) ; (15) le fait qu'il s'agisse de recueils (« Collections », p. 175-176) ; (16) l'écriture défaillante (« Careless Writing », p. 176-178). La conclusion tente d'introduire une hiérarchie entre ces critères (p. 177) : certains permettent d'aboutir à une certitude, d'autres non, c'est la combinaison de plusieurs critères qui permet le plus souvent de décider qu'il s'agit bien d'un exercice.

Une telle énumération de 16 critères aurait mérité d'être ordonnée : selon les principes de la diplomatique, il aurait fallu commencer par distinguer les critères externes des critères internes. Dans la première catégorie, on aurait placé l'absence de scellements (2), des éléments de mise en page, comme

24. Des contrats « réels » écrits sur plusieurs colonnes existent, mais sont très rares, comme YOS 14 321 (Nippur, partage d'héritage).

25. Quelques exceptions sont citées par l'A. p. 176 n. 590 ; dans tous les cas, il s'agit de récapitulatifs, pas de contrats originaux (l'A. a déjà cité ARN 84 p. 163 n. 554).

l'existence d'espaces anépigraphes (9), ou des caractéristiques paléographiques (16). Parmi les caractères internes, on aurait pu regrouper ce qui a trait à la langue (5), aux formulaires (3) (6) (10), aux noms propres (7) (14), etc. ; on aurait dû faire un sort particulier aux critères qui, à eux seuls, permettent d'être sûr qu'on a affaire à un exercice, comme la présence d'un colophon (8).

L'existence de plusieurs exemplaires de certains contrats peut être un critère (4), mais il faut ici rappeler le cas particulier des échanges. Dans un tel cas, deux contrats identiques étaient rédigés, puisque chacun des échangeurs devait disposer d'un titre de propriété. Mais si par la suite l'un d'eux rachetait sa parcelle à l'autre, on retrouve dans ses archives deux exemplaires du contrat d'échange, ce qui n'en fait pas pour autant un exercice scolaire<sup>26</sup>.

Il aurait aussi fallu souligner la difficulté qu'il y a, s'agissant de contrats isolés, pour distinguer un exercice d'un brouillon, une situation que l'A. n'envisage nulle part. Certains des critères que l'A. juge les plus sûrs (p. 177), comme l'absence de témoins et de date (1) ou l'absence de sceaux (2), sont également des éléments caractéristiques des brouillons. On trouvera ci-dessous quelques exemples de telles ébauches, sans aucune prétention à l'exhaustivité :

– Ventes : Figulla *MAOG* 4, p. 291-292 (cf. *RA* 99, 2005, p. 141-142). Il s'agit sans doute d'un brouillon, car sur la marge de cette *Quasi-Hüllen Tafel* il n'y a aucune empreinte de sceau. En outre, le texte ne comporte pas de serment et un seul témoin (le scribe). YOS 13 95 : liste des témoins limitée à un IGI initial, suivi d'un passage non inscrit, aucune empreinte de sceau (voir *NABU* 2005/71).

– Partages : UET 5 119 (cf. Charpin *Clergé d'Ur*, 1986, p. 468-470) : ni témoins, ni date, ni sceaux ; JCSSS 2 6 : pas de formules, de serment, de témoins ni de date ; vu le format et l'écriture, il s'agit d'un brouillon préliminaire à la rédaction d'un acte de partage.

– Procès : BM 97067 (cf. Veenhof *Mél. Van Lerberghe*, 2012, p. 627-628) : le texte, après un serment par Šamaš, Marduk et Samsu-iluna, s'achève par l'indication : « Jugement de Nuratum et des juges de Sippar ». Ni témoins, ni date, ni empreintes de sceau.

Dans tous ces cas, on peut estimer probable qu'on a affaire à des brouillons plutôt qu'à des exercices pour des raisons prosopographiques : les personnes citées sont connues par ailleurs et les textes se rattachent à des dossiers repérables. Il va de soi que l'identification tant des brouillons que des exercices est facilitée lorsqu'ils proviennent de fouilles régulières.

À cet égard, je regrette que dans son analyse l'A. n'ait pas pris en compte certains contrats d'Ur dont le contexte archéologique est connu et que j'ai proposé de considérer comme des exercices scolaires (*Le Clergé d'Ur...*, HEO 22, Genève-Paris, 1986, p. 468-481)<sup>27</sup>. Il s'agit de contrats découverts dans le quartier AH, au n° 1 Broad Street.

### 1.2.2. Des modèles ou des exercices ?

W. Bodine pose la question du statut des « model contracts » : « (they) were either copied from other exemplars or composed de novo following customary formulas » (p. 151). La question se pose aussi bien pour les contrats isolés que pour les recueils.

Est-il sûr que le n°2 ou le n°3 sont des modèles comme le croit l'A. (p. 59 et p. 72) ? Son argument tient seulement à la qualité de l'écriture, mais on peut espérer que certains apprentis, arrivés à ce stade de leur formation, savaient écrire correctement... On peut citer les hésitations à ce sujet de J. Klein et T. Sharlach à propos de CBS 11324. Ils ont d'abord indiqué : « Whether this tablet was written by a teacher or a student scribe is unknown, but the many erasures might be an indication that it was written by a trainee » (*ZA* 97, p. 2), mais plus bas : « The possibility that the tablet was written by a teacher as a model, to be copied by his students, cannot be entirely excluded » (*ZA* 97, p. 3 n. 14). Au contraire, la question a été tranchée par G. Spada dans son édition d'un recueil d'une collection privée : « The prism here edited [...] was written by an expert scribe, who gathered the model contracts with

26. Voir le cas de TSifr 40//41, étudié dans D. Charpin, *Archives familiales et propriété privée en Babylonie ancienne : étude des documents de « Tell Sifr »*, HEO 12, Genève-Paris, 1980, p. 99-101 avec le rachat TSifr 45 p. 103-104.

27. Noter seulement les rapides références à UET 5 428 (p. 162 n. 551 ou p. 171 et n. 549).

accuracy and professional organization<sup>28</sup> ». Le jugement est toutefois étonnant par sa manière de confondre la composition du texte et sa copie : ce n'est pas forcément la même personne qui a compilé le texte et qui a copié l'exemplaire qui nous est parvenu, même si celui-ci peut être considéré comme un modèle écrit par un maître. La question se révèle donc beaucoup plus complexe qu'on ne l'a supposé jusqu'à présent. On peut distinguer plusieurs possibilités :

- 1) il s'agit d'une compilation originale, son auteur ayant réuni divers contrats isolés dans un même recueil. Deux cas de figures sont alors possibles : le scripteur est un maître qui prépare un modèle pour ses apprentis, ou bien c'est un élève qui compile à titre d'exercice plusieurs contrats (dont il a éventuellement des modèles sur tablettes séparées).
- 2) il s'agit d'une copie : celle-ci peut avoir été faite par un maître à partir d'un modèle, à destination de ses élèves ; ou bien on a affaire à l'exercice d'un apprenti, à partir d'un modèle également. La distinction se fera ici en fonction de la qualité de la copie (écriture, absence ou présence d'erreurs).

On le voit, il est actuellement impossible de fixer précisément le statut des écrits de ce type qui nous sont parvenus ; mais il faut garder en tête toutes ces possibilités, car il n'est pas exclu que de nouvelles découvertes, dans un contexte archéologique connu, permettent d'affiner notre approche des documents de ce genre.

Si l'on a affaire à un exercice, la question se pose de savoir en quoi il consistait exactement : copie de modèles, texte écrit sous la dictée ou improvisation après lecture de textes analogues ? L'A. traite rapidement la question (p. 151), d'une manière qui n'est guère satisfaisante. Il n'est pas interdit de faire le parallèle avec les textes littéraires : les travaux de P. Delnero sont malheureusement parus trop tard pour être connus par l'A.<sup>29</sup>. Dans certains cas, on a clairement affaire à une copie : ainsi, au n° 5 (YBC 12074), le scripteur a-t-il écrit le titre ensi<sub>2</sub> avec la séquence Ú.TE.SI au lieu de PA.TE.SI : vu la ressemblance entre les signes PA et Ú, une telle erreur ne peut s'expliquer que par une faute de lecture lors d'une copie (et n'est pas très encourageante sur le niveau de l'apprenti...).

Dans tous les cas, on voit à quel point le terme même de « *model contract* » est impropre : il s'agit le plus souvent d'*exercices*, ceux-ci étant soit copiés à partir de modèles ou écrits sous la dictée, soit composés par l'élève à partir de formules apprises antérieurement. S'il s'agit de copies, le problème est de savoir si les modèles recopiés étaient contemporains ou plus anciens : « there is evidence that earlier documents were often employed in the composition of school texts » (p. 151). Le problème est double. Il s'agit d'abord de pouvoir dater les exercices : ceux que nous possédons sont en effet en grande majorité dépourvus de contexte archéologique<sup>30</sup>. Ensuite seulement, on peut rechercher la date du ou des véritable(s) modèle(s) : l'A. donne toute une série d'arguments pour montrer que le recueil n° 3 (NBC 7800) a été en partie établi à partir de textes de l'époque d'Ur III, même si d'autres éléments lui semblent plus tardifs (p. 133-134).

La nature scolaire des recueils est facile à établir, qu'on ait affaire à un modèle ou à un exercice (cf. ci-dessus), mais une question se pose dans les deux cas : quel est l'ordre suivi dans la succession des contrats ? L'A. étudie ce point p. 152-154, et constate qu'il n'y a pas de réponse générale : certains recueils semblent ne suivre aucun ordre, d'autres en revanche laissent discerner un principe d'organisation. Celui-ci est parfois purement pédagogique : du plus simple au plus complexe, ce qui revient à dire du plus court au plus long. Dans son ouvrage, l'A. note que le n° 2 (YBC 11121) comprend d'abord trois contrats de vente, puis une adoption : l'ordre y est donc typologique. Dans le n° 3 (NBC 7800), on a un mélange d'ordre typologique et thématique. Figurent en tête trois contrats de prêts, mais la cohérence de la suite tient à l'objet des contrats : des esclaves (vente, affranchissement, gage, deux contrats de vente). La succession des contrats suivants est moins claire.

28. G. Spada, « A Handbook from the Eduba'a... », *ZA* 101, 2011, p. 2.

29. Notamment P. Delnero, « Sumerian Extract Tablets and Scribal Training », *JCS* 62, 2010, p. 53-69 ; P. Delnero, « Memorization and the Transmission of Sumerian Literary Compositions », *JNES* 71, 2012, p. 189-208 ; P. Delnero, *The Textual Criticism of Sumerian Literature*, JCSSS 3, Boston, 2012 (et mes remarques dans *RA* 108, 2014, p. 204-207).

30. Il y a quelques heureuses exceptions. On citera par exemple les exercices Edubba 9 29 et 30, provenant de Tulul Khattab, réédités et commentés dans D. Charpin, « Archives paléo-babyloniennes : les textes et le terrain », *RA* 103, 2009, p. 131-148 (p. 146).

### 1.2.3. *Le rapport avec les documents d'archive*

L'A. pose à juste titre la question du rapport de ces exercices avec les contrats « réels », qu'on trouve dans les archives (« Comparisons », p. 154-160). La question est double : des actes de la pratique sont-ils à la source des exercices – et lesquels ? Inversement, les exercices préparaient-ils réellement les apprentis à leur futur travail de scribes ? W. Bodine s'est lancé dans des comparaisons détaillées, selon le type de contrat, en négligeant un préalable essentiel : pour effectuer une telle comparaison, il est nécessaire de savoir où et quand les exercices ont été écrits. En effet, on sait bien que les traditions locales diffèrent parfois fortement pour certains types de contrats et évoluent dans le temps. Or la plupart de ces exercices n'ont pas de provenance connue, en particulier ceux de Yale. Cela ne simplifie pas l'étude et donne un risque très fort de raisonnement circulaire (cf. p. 158) : puisque tel exercice présente certains traits caractéristiques des contrats d'Ur, on dira qu'il doit provenir d'Ur et ensuite on s'en servira pour faire des comparaisons avec les contrats découverts dans cette ville.

On peut citer ici l'appréciation de J. Klein et T. Sharlach à propos de CBS 11324 : « We find in these cases several fanciful or dramatic details, which definitely are not present in actual legal documents. Yet, in general, the legal terms and formulae in the CBS tablet conform to the actual OB legal documents » (ZA 97, p. 2). De fait, certains exercices ne correspondent à aucun contrat « réel », du moins dans l'état actuel de la documentation. On trouve aussi des situations atypiques : ainsi, au n° 6 (YBC 8623), le prix d'un verger est-il calculé non pas en argent, mais sous la forme de trois esclaves (1 femme et deux hommes)<sup>31</sup>.

L'A. revient sur cette question dans sa conclusion : « If functional documents served as *Vorlagen*, were these exemplars ever contemporary; or were they always from earlier period? Was there any influence in the other direction, i.e., did model contracts ever have an influence on the formulation of functional documents? » (p. 181). On reviendra sur cette question à propos des certificats de perte d'un sceau (*infra* § 2.2.2).

### 1.2.4. *Trois genres différents : procès, contrats et lettres*

W. Bodine a commencé son chapitre 5 en rappelant à quel point la notion même de « genre » est problématique s'agissant de la Mésopotamie antique et s'attache ensuite à un exemple particulier (p. 150). Les assyriologues considèrent en général qu'il existait trois corpus de « modèles » différents : les « modèles de procès », les « modèles de contrats » et les « modèles de lettres » (« model court cases », « model contracts » et « model letters »). Or certains recueils de « modèles de procès » contiennent aussi des « modèles de contrats ». L'A. a raison de souligner ce point, qui n'a pas été bien exposé par J. Klein et T. Sharlach dans leur édition de CBS 11324<sup>32</sup>. Cette tablette ne contient pas comme ils l'ont écrit « three model court cases » (p. 1) : en effet, le premier des trois textes est à ranger dans la catégorie des « model contracts », puisqu'il s'agit d'un contrat d'adoption (l'appréciation des éditeurs est correcte p. 2). Dans ce cas, il semble que l'unité des textes réunis sur la même tablette soit due à leur contenu, puisqu'il s'agit de trois cas relevant du droit familial<sup>33</sup>. Mais il est un cas encore plus déroutant, celui de l'annonce de la perte d'un sceau. Nous possédons 10 versions de ce texte : certaines font l'objet d'une tablette séparée (comme n° 5 [YBC 12074]), d'autres sont incluses dans des recueils (comme n° 3 [NBC 7800] : viii 4-2). Mais là où la situation est étonnante, c'est que ce texte a été inclus, non seulement dans des recueils de « modèles de contrats », mais aussi dans des recueils de « modèles de lettres » : c'est là où le

31. Pour des exemples de paiements en nature dans des contrats « réels », voir RA 96, 2002, p. 65 n. 27 (ajouter AUCT 5 126).

32. J. Klein & T. Sharlach, « A Collection of Model Court Cases from Old Babylonian Nippur (CBS 11324) », ZA 97, 2007, p. 1-25.

33. « The copy of the first case, which is a child adoption formula, together with the two other cases, which are inheritance disputes, on one Sammeltafel, seems at first puzzling. Note however, that all three cases belong to the sphere of civil, family law » (ZA 97, p. 3 n. 14).

travail de W. Bodine se recoupe avec celui d'A. Kleinerman, que le premier a introduit *in extremis* dans sa bibliographie, mais manifestement sans avoir eu le temps de l'utiliser<sup>34</sup>.

## Bilan

On le voit, il s'agit d'un travail intéressant, mais qui aurait pu l'être davantage ; certes, les textes sont désormais accessibles, mais leur édition n'est pas toujours fiable, de sorte qu'il en faudra une réédition consécutive à une collation pour qu'on puisse en faire un usage assuré. Un dernier regret : le prix outrageusement élevé du livre (249,95 \$ !), pour un volume qui contient, certes, quelques planches en couleurs, mais dont les feuilles sont seulement collées avec une couverture souple.

## 2. L'APPRENTISSAGE DE LA RÉDACTION DES LETTRES<sup>35</sup>

On considère généralement – et avec raison – que le formulaire des lettres est beaucoup moins rigide que celui des contrats ; malgré tout, il fallait bien que les futurs scribes soient formés à la rédaction de la correspondance. Cet apprentissage semble s'être fait d'abord en sumérien, même si l'on a aussi des traces de la façon dont les scribes s'entraînaient à la rédaction de lettres en akkadien<sup>36</sup>. Cela peut nous sembler étonnant, mais il faut une fois de plus rappeler que pendant bien longtemps, les élèves en Occident apprenaient à lire et écrire en latin : c'est seulement avec les Frères des Écoles chrétiennes au début du XVIII<sup>e</sup> siècle que l'apprentissage commença à se faire directement en français<sup>37</sup>.

### 2.1. Présentation

Le volume d'A. Kleinerman, issu d'une thèse soutenue à la Johns Hopkins University sous la direction de J. Cooper en 2009, est dévolu aux recueils d'exercices de lettres en sumérien d'époque paléo-babylonienne. Bien que la table des matières ne l'indique pas clairement, l'ouvrage est structuré en deux parties. La première commence par une introduction (ch. 1, p. 1-9) où est rapidement présenté le recueil que l'A. désigne comme SEpM, soit *Sumerian Epistolary Miscellany*, qui complète les deux autres recueils dévolus à la correspondance des rois d'Ur, récemment éditée et commentée par P. Michalowski<sup>38</sup> (désignée comme CKU = *Correspondance of the Kings of Ur*) et à celle des rois de Larsa, récemment éditée et commentée par N. Brisch<sup>39</sup> (qu'A. Kleinerman désigne comme CKL = *Correspondance of the Kings of Larsa*) ; le recueil SEpM est propre à Nippur<sup>40</sup>. Il existe en outre douze exercices de lettres qui n'ont pas été inclus dans le SEpM et qu'elle désigne comme ANL (= *Additional Nippur Letters*), dont une bonne partie n'est attestée que par un seul manuscrit. Le chapitre 2 présente le contenu des 23 textes du SEpM plus en détail (cf. le tableau p. 12). On y trouve deux lettres au roi d'Ur Šulgi (n<sup>os</sup> 1 et 1a<sup>41</sup>), puis

34. Par exemple, ce travail aurait dû être cité p. 152 n. 528. W. Bodine n'indique d'ailleurs pas que les deux manuscrits de Yale ont été utilisés par A. Kleinerman (cf. *infra* § 2.2.2).

35. Cette section rend compte du livre de Alexandra Kleinerman, *Education in Early 2nd Millennium BC Babylonia: The Sumerian Epistolary Miscellany*, CM 42, Leyde/Boston, 2011.

36. À la bibliographie citée p. 3 n. 16, ajouter notamment W. Sallaberger, "Wenn Du mein Bruder bist, ...": *Interaktion und Textgestaltung in altbabylonischen Alltagsbriefen*, CM 16, Groningue, 1999, spéc. p. 149-154.

37. Voir D. Charpin, *Lire et écrire à Babylone*, Paris, 2008 p. 86 et p. 277 n. 163 (= D. Charpin, *Reading and Writing in Babylon*, Cambridge, Ma., 2010, p. 44 et p. 256 n. 16).

38. P. Michalowski, *The Correspondence of the Kings of Ur. An Epistolary History of an Ancient Mesopotamian Kingdom*, MC 15, Winona Lake, 2011.

39. N. M. Brisch, *Tradition and the Poetics of Innovation: Sumerian Court Literature of the Larsa Dynasty (c. 2003-1763 BCE)*, AOAT 339, Münster, 2007. J'avoue ne pas être convaincu que les deux pétitions du roi de Larsa Sin-iddinam, ainsi que les deux adressées à Rim-Sin, soient à mettre sur le même pied que la correspondance royale d'Ur, ce que leur désignation par CKL et CKU donne à penser.

40. L'A. donne p. 8 n. 41 la liste des « Sumerian literary letters not found at Nippur », dont elle annonce une édition prochaine.

41. L'attribution du chiffre « 1a » à la deuxième lettre adressée à Šulgi s'explique par le fait que les recueils débutent soit par la lettre 1, soit par la lettre 1a, mais qu'aucun recueil ne comporte les deux. D'où un compte qui

quatre lettres appartenant à la correspondance de rois d'Isin (que l'A. désigne parfois comme CKI) : une lettre expédiée par Iddin-Dagan (n° 2) et une lettre qu'il reçut (n° 3), ainsi qu'une lettre ayant Lipit-Ištar comme auteur (n° 4) et une autre dont il fut le destinataire (n° 5). Le reste est formé de lettres diverses, à l'exception de quatre textes qui relèvent d'un autre genre : le « Tummal Text » (n° 9), deux dédicaces (n° 10 et 20), et enfin l'annonce de la perte d'un sceau (n° 14). L'A. étudie en premier lieu la collection en tant que telle (« 2.1. The Identification and Structure of SEpM », p. 13-29). Elle présente d'abord les différents supports sur lesquels ont été recopiées ces lettres. On peut voir que la collection en tant que telle était relativement stable, les lettres étant recopiées dans un ordre qui connaît cependant quelques variations (cf. tableau p. 21). La frontière avec la collection des lettres royales d'Ur n'est pas étanche, puisque nombre de recueils débutent par deux lettres à Šulgi (SEpM 1 = CKU 4 et SEpM 1a = CKU 7). Il semble que ce ne soit qu'à Nippur que ces textes aient été copiés en tant que recueils ; mais d'autres sites comme Ur, Uruk, Isin, Kiš, Mari ou Suse ont livré des manuscrits contenant une ou plusieurs lettres appartenant au SEpM (tableau 3 p. 22-23, qui inclut également les lettres dites ANL). L'A. présente ensuite le contexte archéologique des exemplaires du SEpM trouvés à Nippur, en particulier dans les campagnes postérieures à la seconde guerre mondiale, la maison F ayant à elle seule livré 33 des 102 manuscrits de Nippur ; puis vient l'examen des manuscrits découverts à Ur (p. 26). L'A. présente ensuite rapidement le contenu de ces différents textes, cherchant à établir la logique qui conduisit à la fois à leur inclusion dans la collection et à leur place au sein de celle-ci. Suit une étude détaillée de la thématique de ces textes (« 2.2. The Nature of SEpM Composition Groups », p. 29-41). L'A. présente notamment une nouvelle interprétation de SEpM 16, la lettre de « M. Singe » à sa mère, l'expéditeur étant un musicien des rues<sup>42</sup>. L'analyse des deux dédicaces, celle d'une hache à Nergal (SEpM 10) et celle d'un chien à Nintinuga (SEpM 20) est intéressante (p. 37-40) : il ne s'agit manifestement pas de copies de dédicaces réelles et ces textes ne pouvaient en aucun cas servir de modèles pour la rédaction de textes de ce genre. L'A. explique l'intérêt pédagogique de ces exercices comme avant tout grammatical. La troisième section est consacrée aux lettres isolées qui n'ont pas été intégrées au recueil SEpM (« 2.3. Additional Nippur Letters (ANL) », p. 42) : l'A. elle-même convient que l'usage du sigle ANL comporte un risque de confusion, car il pourrait donner à croire qu'un autre recueil a existé<sup>43</sup>. On note cependant que des recueils incluent certaines de ces lettres avec d'autres appartenant au SEpM : de sorte que la situation des lettres et celle des contrats n'est pas très différente, bien que l'A. n'ait pas esquissé un parallèle entre eux. La section suivante est dévolue à l'analyse des personnages figurant dans ces textes (« 2.4. Characters », p. 43-48) : plusieurs noms correspondent à des individus connus à Nippur à l'époque d'Ur III, notamment le gouverneur Lugal-melam, ainsi que certains membres de la célèbre famille d'Ur-Meme. L'A. passe à l'analyse des « Shared Linguistic features » (§ 2.5, p. 49-53), où elle passe en revue les formules de salutation et d'exhortation. Le § 2.6, intitulé « Discussion » (p. 53-56-5) conclut le premier chapitre. La question de l'authenticité de ces lettres est abordée p. 55 : l'A. conclut qu'il s'agit de lettres apocryphes.

Quelques remarques de détail :

– p. 45 : l'A. trouve qu'un nom de personne lugal-šú est étonnant. Il me semble que la situation est la même que pour les noms akkadiens Mukannišum ou Etellum : ce sont des noms portés par des « fonctionnaires » qui font la louange du roi sous forme de titres ou épithètes (cf. *NABU* 2017/42).

– p. 49 n. 133 : il faut rappeler que l'akkadien *unneḍukku* ne se rencontre que dans le Sud. À propos de *ù-na(-a)-du<sub>4</sub>*, voir la forme *ù-na-a-da* attestée dans cinq textes OB du palais de Sin-kašid à Uruk (cf. D. Charpin, « Déménageurs ou messagers ? », *NABU* 1998/71).

– p. 51, § 2.5.1. « Greeting formula » : l'A. a oublié de commenter la lettre SEpM 18, où l'adresse comporte trois éléments : *ù-na-a-du<sub>4</sub>* / *ù-na-dè-tah* / *ù-na-dè-peš* ; une telle tripartition se trouve dans la lettre bilingue de Mari A.1258+ et on la retrouve dans la lettre en akkadien au dieu Nabium Ni. 13088 (*qí-bí-[ma]* / *šu-un-ni-šum-[ma]*)

peut paraître inexact : le nombre de textes est en fait 23 textes et pas 22, parmi lesquels 19 lettres et pas 18. Mais aucun recueil ne contient la totalité de ces 23 textes.

42. À la bibliographie relative aux musiciens, ajouter N. Ziegler, *Florilegium marianum IX. Les Musiciens et la musique d'après les archives de Mari*, Mémoires de NABU 10, Paris, 2007.

43. On notera par ailleurs avec étonnement que dans une publication plus récente, le même sigle ANL est développé en « Ancillary Nippur Letters » : cf. A. Kleinerman & A. Gadotti, « Two Additional Old Babylonian Sumerian Literary Letters from Nippur », *ZA* 103, 2013, p. 149-161 (p. 149).

/ *šu-ul-[li]s-súm-ma* (cf. D. Charpin, « Les malheurs d'un scribe, ou de l'inutilité du sumérien loin de Nippur », dans M. deJ. Ellis (éd.), *Nippur at the Centennial* = CRRAI 35, Philadelphie, 1992, p. 7-27 [p. 19]).

Le chapitre 3, intitulé « Compilation » (p. 57-74), est dévolu à l'étude des tablettes scolaires regroupant plusieurs textes. L'A. définit une compilation comme « a sequence of compositions, often drawn together from various sources and not necessarily composed with one another in mind » (p. 57). Elle revient sur l'organisation de SEpM, puis analyse les cas où les textes du SEpM sont présents dans des compilations mêlés à d'autres textes : lettres de la CKU, de la CKL, « model contracts », textes de sagesse, etc. Pour elle, ce qui comptait n'était pas le genre auquel appartenaient les différents textes, mais leur difficulté linguistique : ce qui importait avant tout, c'était le niveau de connaissance du sumérien atteint par l'apprenti au moment où il copiait des textes divers sur un même support (p. 72). On voit à quel point la notion de « recueil » ou « corpus » est inappropriée pour décrire ces compilations, comme P. Michalowski l'a déjà très bien montré à propos de la CKU (cité par l'A. p. 73 n. 48).

Le ch. 4 est de nature encore plus générale, puisqu'il est consacré à la place de la copie des textes du SEpM dans le curriculum. L'A. y résume d'abord les travaux des quinze dernières années<sup>44</sup>, en retenant l'idée que la formation des scribes se faisait en trois phases. La copie des SEpM intervenait clairement après la phase élémentaire : il s'agit d'établir si elle se faisait lors de la phase intermédiaire, ou lors de la phase avancée. Les différentes approches que tente l'A. n'étant pas concluantes, elle en vient à remettre en cause l'existence d'une phase II dans le curriculum (p. 92). Elle conclut à une très grande liberté des maîtres, même à Nippur, dans le choix des textes à faire étudier après la phase élémentaire, qui seule était structurée de façon relativement fixe.

– p. 93-94 : la tablette CUNES 50-07-013 a depuis été publiée : cf. A. Gadotti & A. Kleinerman, « “Here is what I have. Send me what I am missing” : Exchange of Syllabi in Ancient Mesopotamia », *ZA* 101, 2011, p. 72-77 et D. Charpin, « En marge d'ARCHIBAB, 9 : une lettre sans adresse débutant par une liste de lamentations-balaḡ », *NABU* 2012/30.

La première partie s'achève par des considérations générales sur la correspondance. Elle compare en particulier la situation de l'époque paléo-babylonienne avec celle des époques plus récentes et pose la question des lettres apocryphes (p. 98). Elle étend son enquête à l'Égypte (p. 100-102) et revient à l'époque paléo-babylonienne. Elle estime que les 9 premières compositions de SEpM avaient pour but à l'origine de légitimer les rois d'Isin comme successeurs des rois d'Ur, et d'autres lettres de préserver la mémoire des élites et des scribes de Nippur, tout cela d'une manière plus attrayante pour les élèves que la copie d'inscriptions commémoratives ou d'hymnes. La composition de lettres nouvelles comme ANL 1-4, connues par un seul manuscrit, constituait un exercice développant la créativité d'un apprenti.

– p. 95 : la citation de ELA suit (sans référence) l'interprétation de C. Mittermayer<sup>45</sup> et traduit « the lord of Kulaba patted some clay and stamped the message as if with a seal », qui me paraît très discutable.

– p. 96 : pour le développement de la correspondance entre la période d'Ur III et la période paléo-babylonienne, voir récemment W. Sallaberger, « Special Cases and Legal Matters. Diction and Function of Letters in the State of the Third Dynasty of Ur (2110-2003) », dans S. Procházka, L. Reinhardt & S. Tost (éd.), *Official Epistolography and the Language(s) of Power. Proceedings of the First International Conference of the Research Network Imperium & Officium. Comparative Studies in Ancient Bureaucracy and Officialdom. University of Vienna, 10–12 November 2010*, Vienne, 2015, p. 15-30 et pl. 1.

La seconde partie du livre d'A. Kleinerman est dévolue à l'édition des 23 textes du SEpM (19 lettres et 4 textes de genre différent), ainsi qu'à 9 des 12 lettres de ANL. L'édition annotée texte par texte (p. 113-202) est suivie en annexe par la partition de chaque texte, où tous les témoins sont présentés ligne par ligne (p. 203-320), sauf pour SEpM 1, 1a et 9, où l'A. renvoie aux éditions de P. Michalowski. L'A. a

44. On s'étonne que ne figure nulle part une référence à A. George, « In Search of the é.dub.ba.a : The Ancient Mesopotamian School in Literature and Reality », dans Y. Sefati *et al.* (éd.), « *An experienced scribe who neglects nothing* ». *Ancient Near Eastern studies in honor of Jacob Klein*, Bethesda, 2005, p. 127-137. J'ai proposé une vision différente dans *La vie méconnue des temples mésopotamiens*, Docet omnia 1, Paris, 2017, p. 111-115.

45. C. Mittermayer, *Enmerkara und der Herr von Arata. Ein ungleicher Wettstreit*, OBO 239, Fribourg/Göttingen, 2009, p. 63-64.

collationné un certain nombre d'originaux, l'édition du reste reposant sur l'examen de photos. On déplore l'absence de toute reproduction, même si on comprend les raisons données par l'A. (p. 108). Trois lettres de ANL n'ont pas été éditées dans le volume : depuis sa parution, l'A. a édité avec A. Gadotti les lettres ANL 2 et ANL 7<sup>46</sup>, la lettre ANL 5 restant encore inédite.

Quel rapport existait-il entre les modèles de lettres et les lettres réelles ? Un cas me semble intéressant à analyser, celui de la lettre bilingue d'un scribe à Zimri-Lim. À mes yeux, il ne s'agit nullement d'un exercice, mais bien d'une pétition réelle<sup>47</sup> ; on peut aujourd'hui la comparer avec d'autres pétitions du même genre, qui l'ont sans doute indirectement inspirée, comme SEpM 7, ou encore ANL 7. Les éditrices de cette dernière se sont étonnées qu'elle soit adressée au roi d'Isin Iterpiša : « The presence of Iter-pīša is perhaps surprising considering that he only ruled three years according to the Sumerian King List. There are no extant royal inscriptions bearing his name nor any hymn dedicated to his person, and only a few administrative documents attesting to his reign (e.g. CBS 14225, YOS 14, 325 and 326)<sup>48</sup> ». On peut compléter leurs références<sup>49</sup> et corriger cette impression, grâce à la publication récente de quatre contrats d'Isin datés de son règne et présents dans la collection Ojeil<sup>50</sup>. Il me semble donc que la copie de telles lettres permettait à un scribe, une fois sa formation achevée, d'être capable de produire une pétition de ce genre dans un but pratique – en l'occurrence à Mari : convaincre le nouveau roi d'engager un scribe capable d'une prouesse telle que la rédaction d'une lettre bilingue.

Quelques remarques de détail :

- p. 110 : l'A. semble ignorer que ì-lf-APIN se lit en akkadien Ili-eriš, et <sup>d</sup>utu-an-dùl Šamaš-šululī.
- p. 116 : pour le titre de *rabi sikkatim* (SEpM 2 : 2 ; 3 : 1 ; 4 : 2 ; 5 : 1), voir R. Pientka, « Der *rabi sikkatum* in altbabylonischer Zeit », dans J. Hengstl & U. Sick (éd.), *Recht gestern und heute. Festschrift zum 85. Geburtstag von Richard Haase*, PHILIPPIKA 13, Wiesbaden, 2006, p. 53-70, à compléter par mes remarques dans RA 102, 2008, p. 187-188.
- p. 127 : le titre donné à SEpM 6 « Ur-saga to a King » est malheureux, puisque l'A. elle-même indique que ce roi est à peu près sûrement un dieu, très vraisemblablement Utu. On a donc affaire à une « lettre-prière ». Le commentaire (p. 35-37) est très bref, et aurait dû faire une comparaison avec la pétition au dieu Nanna UET 6 402 (en akkadien), pour laquelle voir mon *Clergé d'Ur*, p. 326-327 et récemment J. Lauinger, « The Curricular Context of an Akkadian Prayer from Old Babylonian Ur (UET 6 402) », dans M. Kozuh *et al.* (éd.), *Extraction & Control. Studies in Honor of Matthew W. Stolper*, SAOC 68, Chicago, 2014, p. 189-196.
- p. 168 : le titre de nu-èš est désormais attesté dans les archives paléo-babyloniennes tardives originaires de Dur-Abi-ešuh (45 références dans CUSAS 8, 2009, accessibles dans [www.archibab.fr](http://www.archibab.fr)).
- p. 185 ANL 3 : 1-2. L'A. indique : « To my knowledge, the names in this text are unattested in both Ur III and OB administrative documents » (cf. déjà p. 42). C'est vrai pour su-mu-tar-ra, mais *id-da-tum* est bien connu en OB (Archibab en donne actuellement 36 attestations, dont 23 dans YOS 13, paru en 1972 et pourvu d'un index).

## 2.2. Deux textes particuliers

Je voudrais terminer en mettant l'accent sur deux des quatre textes qui ont été intégrés au recueil SEpM quoiqu'il ne s'agisse pas de lettres, à savoir les n<sup>os</sup> 14 et 20.

46. Voir l'article cité ci-dessus n. 43. Noter que ANL 7 a été aussitôt rééditée avec des progrès considérables par P. Attinger dans sa longue note « Nabu-Enlil-Īterpiša (ANL 7) », *NABU* 2014/40.

47. Qu'on me permette une fois de plus de protester contre l'inclusion de la lettre bilingue de Mari dans la catégorie des « literary letters ». Par ailleurs, trouver cette lettre (A.1258+) parmi les lettres qualifiées de « unprovenanced » (p. 8 n. 41) m'a fortement étonné...

48. A. Kleinerman & A. Gadotti, *ZA* 103, 2013, p. 161a ; noter que CBS 14225 = PBS 13 4 (compte de farine) ; les deux autres textes cités sont des contrats.

49. Ajouter E. Stone & P. E. Zimansky, *Old Babylonian Contracts from Nippur I. Selected Texts from the University Museum University of Pennsylvania*, OIMA 1, Chicago & Londres, 1976, p. 2 n<sup>os</sup> 5 et 6.

50. C. Saporetti, G. Matini, P. Negri Scafa, S. Ticca & S. Viaggio, *Contratti della Collezione Ojeil*, TCO, Rome, 2014 : Ojeil 38 (CCO, p. 60-62), Ojeil 41 (CCO, p. 63-64), Ojeil 58 (CCO, p. 101-102), Ojeil 85 (CCO, p. 123-124) ; voir D. Charpin, « Six nouveaux recueils de documents paléo-babyloniens », *RA* 109, 2015, p. 143-196, notamment p. 190 et 193. Tous ces textes sont réédités sur [www.archibab.fr](http://www.archibab.fr).

### 2.2.1. SEpM 20 : dédicace d'un chien à Nintinuga<sup>51</sup>

La présence de ce texte dans SEpM peut dérouter au premier abord, vu son contenu, mais s'explique par association thématique à la suite de la lettre-prière de dame Inannaka, fille d'Enlil-amah, à la déesse Nintinuga, qui constitue SEpM 19<sup>52</sup>. Le texte peut être ainsi traduit :

«<sup>1-3</sup> Lugal-nesag, fils de Zuzu, maître (ummi a) de Nippur, a façonné Tunī-lusag, son chien-messager pour Nintinuga. Pour cela (= pour remplir son devoir), le chien remue sa queue pour sa maîtresse et lui dit en aboyant :

«<sup>4-16</sup> Maîtresse, qui procure la nourriture dans le ciel et sur la terre, intendante d'Enlil, sein doux qui satisfait tous les pays, qui apporte l'abondance, qui détecte les intentions du démon-asag porteur de maladie, (toi) qui examines les os, qui tries les muscles-sa de vie et les muscles-sa de mort et rends bonnes leurs articulations, qui connais les maladies aggravées par les plaies et les affections profondes, (toi) le médecin (a-zu) qui guérit, l'herboriste (šim-mú) du malade, qui inspecte l'intérieur de l'homme, ô Maîtresse, celui qui m'a façonné m'a nommé Tunī-lusag ; j'ai été nommé ainsi après qu'il a été guéri. Quand [...] la gorge, le démon-asag [...] la vie. Mon nom est prononcé avec ton nom. Je recherche ta force(?). Je m'appelle Tunī-lusag ! »

<sup>17-18</sup> Aussi longtemps que je vis, puissé-je être regardé (avec bienveillance). Quand je mourrai, puissé-je boire de l'eau claire dans le monde inférieur ! »

7) Pour la notion complexe de sa, qui peut désigner les tendons, les muscles et les vaisseaux sanguins, voir B. Böck, *The Healing Goddess Gula. Towards an Understanding of Ancient Babylonian Medicine*, CHANE 67, p. 26-30.

9) Le titre de šim-mú n'est pas à traduire « šimmu priest » (p. 177), mais « herboriste », comme l'a bien montré M. Geller, FAOS 12, 1985, p. 92-93, ad l. 93 et p. 129-130, n. 765 (« pharmacist or herbalist »).

10-11) Il ne faut pas traduire « My mistress, who fashioned me, my name is Tunī-lusag » (p. 174), ce qui n'a pas de sens dans le contexte, mais : « ô ma maîtresse, celui qui m'a façonné m'a nommé Tunī-lusag ».

17-18) Pour la fin du texte, interprétée comme une prière du malade guéri, voir le parallèle de SEpM 10 : 14-16 (CM 42, p. 144).

Ce texte peut être compris de manière humoristique. Il me semble indiquer de manière explicite que le chien votif était conçu comme un messager chargé d'intercéder auprès de la déesse Nintinuga (*alias* Gula) pour le compte du personnage qui l'a voué : le terme qui décrit la fonction du chien est kin-gi<sub>4</sub>-a (l. 2), soit le mot habituel pour « messenger ». Pour s'acquitter de sa mission, le chien commence par attirer l'attention de la déesse Gula en remuant la queue ; puis il délivre son message en aboyant.

Le message présente d'abord Gula comme une déesse nourricière, dont le lait abreuve tous les pays ; cette notation doit être mise en relation avec les représentations de chiennes votives allaitant de nombreux chiots. Le texte fait ensuite allusion à la lutte sans merci que se livrent la déesse et le démon Asakku (sumérien asag) et à la capacité qu'a la déesse de diagnostiquer toutes sortes de maux et de les soigner. On relève l'insistance du texte sur le fait que le chien porte un nom : Tunī-lusag. Dans la réalité, les bovins ou les chevaux avaient un nom ; pour les chiens, on ne connaît pour l'instant de noms que pour des représentations, ce qui n'est pas la même chose<sup>53</sup>. Le nom de ce chien, Tunī-lusag signifie : « Son incantation (tu<sub>6</sub>-ni) guérit (sag) l'homme (lú) », le possessif -ni renvoyant implicitement à la déesse<sup>54</sup>. Le chien déclare avoir été façonné après que le malade a été guéri : il s'agit donc bien d'un ex-voto. Néanmoins, sa fonction était de louer la divinité pour qu'elle continue d'assurer une bonne santé au

51. Cet élément de ma chronique a été repris (de manière non technique) dans mon récent ouvrage *La vie méconnue des temples mésopotamiens*, Docet omnia 1, Paris, 2017, p. 42-44 et p. 209.

52. Il s'agit de la seule lettre de femme dans les recueils de lettres.

53. Pour les noms des bovins et des chevaux, voir K. Radner, *Die Macht des Namens. Altorientalische Strategien zur Selbsterhaltung*, Santag 8, Wiesbaden, 2005, p. 35-37 (et cf. RA 102, 2008, p. 165). Pour les noms de représentations de chiens, voir D. O. Edzard, RIA 9, p. 101a.

54. Le commentaire p. 175 ad l. 2 aurait dû relever qu'un nom analogue en akkadien est attesté pour une personne dans un texte médio-babylonien de Nippur : Šipassa-balātu (PBS 2/2 53 : 26) ; le suffixe possessif -ša renvoie bien sûr à la déesse Gula/Nintinuga. Voir SEpM 19 : 3-4.

dédicant. Aux deux dernières lignes, ce n'est plus le chien qui parle : il s'agit sans doute d'une prière du malade guéri.

N. Postgate a mis l'accent sur le caractère très différent qui existe entre les représentations anthropomorphiques d'un côté, celles des animaux de l'autre, dont les fonctions ne sont pas les mêmes<sup>55</sup> : il faut distinguer entre les « effigies » (*šalmum*), qui incarnent l'individu représenté (homme, dieu ou démon), et les figurines, qui sont un substitut de l'animal représenté sans caractère individuel. Dans cette perspective, le caractère transgressif de ce texte est remarquable : car ici, on a bien affaire à une effigie, pas à un substitut, si l'on reprend la terminologie de N. Postgate. L'insistance du chien sur le nom qu'il porte montre bien qu'il veut être considéré comme une personne (un vrai messenger), et non comme un animal indifférencié.

### 2.2.2. SEpM 14 : annonce de la perte d'un sceau

Le texte relatif à la perte d'un sceau par le marchand Ur-dun a été inclus dans des recueils de lettres (SEpM 10), quoiqu'il relève de la catégorie des « model court cases », comme l'a bien vu P. Steinkeller<sup>56</sup>. On le trouve aussi comme exercice isolé, mais également dans deux recueils de « model contracts » : l'un de Yale (Bodine n° 3 [NBC 7800] : viii 4-23) et l'autre d'une collection privée (Spada ZA 101, p. 35 § 41) : cela montre bien que la ligne de démarcation dans l'apprentissage entre contrats, procès et lettres était ténue (cf. le commentaire dans CM 42 p. 63).

Le texte est transcrit, traduit et commenté p. 154-155, avec la partition p. 269-272, le commentaire figure p. 40-41. Noter que les deux manuscrits de Yale sont inclus par A. Kleinerman (cf. p. 269 : X15 = NBC 7800 et X24 = YBC 12074<sup>57</sup>). Il faut en revanche désormais ajouter un manuscrit supplémentaire, le prisme de collection privée publié par G. Spada dans ZA 101 p. 35 § 41 (article paru la même année que CM 42).

L'A. conclut : « It is unlikely that this text was based on a particular incident. However, it certainly reflected an actual practice » (p. 41). De fait, de réels certificats de perte de sceau sont connus et il aurait été utile de les indiquer clairement : chacun des deux textes paléo-babyloniens ayant connu une première édition déficiente, j'en donne ci-dessous une réédition.

#### VAT 6002

Certificat de perte : le sceau de Šilli-Uraš a été perdu depuis le 1/xi. 4 témoins et date (1/xi/Ammi-ditana 23).

2	<i>iš-tu</i> ITI ZÍ.Z.A U <sub>4</sub> 1.KAM <sup>na</sup> KIŠIB <i>šu-mi</i>	8	IGI <i>i-din</i> <sup>d</sup> <i>la-ga-ma-al</i> DUMU <i>ì-lí-i-dí-nam</i> IGI <sup>d</sup> AMAR.UTU- <i>mu-ba-lí-ìt</i> DUB.SAR
4	<i>ša šil-lí</i> <sup>d</sup> URAŠ <i>ih-lí-iq</i>	10	ITI ZÍ.Z.A U <sub>4</sub> 1.KAM MU <i>am-mi-di-ta-na</i> LUGALE
R.6	IGI <i>i-[d]</i> <sup>in</sup> <sup>d</sup> URAŠ EGIR	12	<sup>urudu</sup> ALAM.ALAM.A.NI

3) La lecture suit la suggestion de P. Michalowski *apud* W. Hallo, BiMes 6, p. 59 n. 23.

Quoique cette tablette provienne de fouilles irrégulières, l'anthroponymie théophore de Uraš et Lagamal et la prosopographie<sup>58</sup> permettent de la considérer comme originaire de Dilbat.

#### AUCT 5 47 [HAM 73.2661]

Certificat de perte : le sceau du général Warad-Sin a été perdu depuis le 30/xi à Bab-Nirah. Date : 30/xi/[...]

2	<i>iš-tu</i> ITI ZÍ.Z.A U <sub>4</sub> 30.KAM <sup>na</sup> KIŠIB <i>šu-mi</i> <i>ša</i> ÌR. <sup>d</sup> EN.ZU UGULA MAR.TU	4	<i>i-na</i> KÁ. <sup>d</sup> MUŠ <sup>ki</sup> <i>ih-lí-iq</i> (revers entièrement disparu : liste de témoins et date)
---	--	---	--

55. J. N. Postgate, « Text and Figure in Ancient Mesopotamia », dans C. Renfrew & E. B. W. Zubrow (éd.), *The Ancient Mind. Elements of Cognitive Archaeology*, Cambridge, 1994, p. 176-184 (p. 178).

56. P. Steinkeller, « Seal Practice in the Ur III Period », dans McG. Gibson & R. D. Biggs (éd.), *Seals and Sealing in the Ancient Near East*, BiMes 6, Malibu, 1977, p. 41-54 (p. 48).

57. Leur existence avait été signalée par W. W. Hallo, « Seals Lost and Found », dans McG. Gibson & R. D. Biggs (éd.), *Seals and Sealing in the Ancient Near East*, BiMes 6, Malibu, 1977, p. 55-60 (p. 56).

58. Cf. R. Pientka, *Die spätaltbabylonische Zeit: Abiešuh bis Samsuditana. Quellen, Jahresdaten, Geschichte*, Imgula 2, Münster, 1998, p. 412 n°13.

Ce certificat de perte d'un sceau a été cité comme « AUAM 73.2261 (to be published as AUCT 5 47) » par F. van Koppen, « Redeeming a Father's Seal », dans C. Wunsch (éd.), *Mining the Archives. Festschrift für Christopher Walker on the Occasion of His 60th Birthday*, Dresde, 2002, p. 147-172 (p. 157 n. 11).

4) Le toponyme KÁ.<sup>d</sup>MUŠ<sup>ki</sup> n'est autrement connu que par YOS 13 205 : 2 (18/xii-bis/Ammi-ditana 4), ce qui pourrait donner une indication sur la date de AUCT 5 47 et son origine géographique, dans la région de Kiš<sup>59</sup>. Ne pas confondre la localité KÁ.<sup>d</sup>MUŠ<sup>ki</sup>, à lire Bab-Nirah (*pace* RGTC 3, p. 32 sub Bab-Šahan), avec le district-*ugăr*um Bab-Šahan, noté phonétiquement : A.GĀR KĀ.<sup>d</sup>ša-ha-an<sup>60</sup> ; noter aussi PA<sub>5</sub><sup>1</sup> KĀ.<sup>d</sup>ša-ha-an en YOS 13 377 : 3. Ces réf. sont à ajouter à la notice de M. Krebernik « Šahan », *RIA* 11/7-8, 2008, p. 535, qui n'a cité que des anthroponymes théophores de Šahan, oubliant le toponyme et l'hydronyme, absents il est vrai du RGTC 3.

On voit que AUCT 5 47 ressemble de très près à VAT 6002 (avec l'ajout d'une précision : l'endroit où la perte a eu lieu), mais pas du tout au texte de SEpM 14. Ce dernier relève en effet de la catégorie des « model court cases » : il s'agit de la décision par l'assemblée-*puhrum* de Nippur de faire annoncer publiquement par un héraut à son de trompe la perte du sceau du marchand Ur-dun<sup>61</sup>. Contrairement à ce qu'indique A. Kleinerman, l'affaire a toutes chances de reposer sur un fait réel, qui se serait passé à Nippur à l'époque d'Amar-Sin<sup>62</sup>. La proclamation publique n'excluait pas par ailleurs la rédaction d'un certificat de perte, comme on en connaît dès l'époque d'Ur III<sup>63</sup>.

On a la confirmation du décalage qui existait entre la formation des scribes et la pratique : un recueil scolaire découvert en 2000 dans le bâtiment du « chantier K » de Mari contenait en effet également ce texte (CM 42, p. 269 Ma1 ; cf. p. xxiv), alors que la vie juridique à Mari au début du XVIII<sup>e</sup> siècle était assez différente de celle de Nippur à l'époque d'Ur III. Quoi qu'il en soit, le fait que les apprentis scribes aient partout recopié un tel texte, et que de réels certificats de perte aient été retrouvés, montre bien l'importance que revêtaient les sceaux à l'époque.

### 3. LES MARQUES DE VALIDATION : FABRICATION ET USAGE DES SCEAUX<sup>64</sup>

Un sceau est l'empreinte sur une matière plastique d'images et/ou de caractères gravés sur une matière dure (appelée matrice, ou également sceau) ; il était employé comme signe personnel d'autorité et de propriété<sup>65</sup>. Cette définition, empruntée à un médiéviste, vaut également pour les sceaux mésopotamiens, moyennant quelques modifications. La principale tient au fait qu'au Moyen Âge les sceaux, imprimés dans la cire, étaient appendus par un lacet au parchemin qui servait de support au texte écrit. Dans la Mésopotamie antique, le sceau était imprimé sur la tablette d'argile elle-même : texte écrit et empreinte(s) de sceau(x) se trouvaient donc sur le même support – et tous les assyriologues qui ont déchiffré des tablettes scellées savent à quel point cette situation ne facilite pas le travail de l'épigraphe. Les matrices, pour l'époque paléo-babylonienne qui nous intéresse ici, étaient généralement constituées par des cylindres de pierre dure, mesurant en moyenne 2,5 à 3 cm de long avec un diamètre de 1 à 1,5 cm et percés d'un trou en leur milieu.

L'usage de ces sceaux était comme partout triple : « Clore (et garantir l'intégrité ou le secret d'un texte), affirmer la propriété, authentifier un acte (en manifestant qu'il exprime bien la volonté d'un

59. Voir R. Pientka, *Imgula* 2, p. 365 (corriger Bāb-Šahan en Bāb-Nirah).

60. Références et commentaires *apud* R. Pientka, *Imgula* 2, p. 454.

61. Le fait que ce texte relève des « model court cases » et pas des « model contracts » explique la présence de témoins. Noter que les manuscrits disponibles aujourd'hui montrent que le cas a bien été décidé par le *puhrum* de Nippur, ce qui confirme bien l'appartenance de ce texte aux « model court cases » (l'objection de M. Roth dans « The Slave and the Scoundrel. CBS 10467, A Sumerian Morality Tale ? », *JAOS* 103, 1983, p. 275-282 [p. 282 n° 6] n'est aujourd'hui plus à retenir).

62. P. Steinkeller, *BiMes* 6, p. 48 et n. 57 et W. Hallo, *BiMes* 6, p. 57.

63. W. W. Hallo, *BiMes* 6, Malibu, 1977, p. 55 (noter la correction dans *RA* 75, 1981, p. 95).

64. Cette section rend compte du livre de Rony Feingold, *Engraved on Stone. Mesopotamian Cylinder Seals and Seal Inscriptions in the Old Babylonian Period*, Gorgias Studies in the Ancient Near East 7, Winona Lake, 2014. Au moment de mettre cette chronique sous presse, je ne connais que la recension de M. Stol, *BiOr* 73, 2016, col. 736-739, dont je ne reprends pas ici les innombrables corrections.

65. D'après Y. Metman, « Sigillographie », dans Ch. Samaran, *L'Histoire et ses méthodes*, Gallimard, coll. la Pléiade, Paris, 1961, p. 393.

individu ou d'une personne morale) »<sup>66</sup>. On fermait ainsi un coffre, une jarre ou une porte au moyen d'un morceau d'argile que l'on scellait. Les lettres étaient envoyées sous une enveloppe d'argile portant le nom de son destinataire et l'empreinte du sceau de son expéditeur. Enfin, les contrats étaient scellés au minimum par la personne qui s'engageait : le vendeur, qui renonçait pour toujours à ses droits sur un bien, ou encore le débiteur qui s'obligeait à rembourser son créancier, etc. Très souvent, figurait en outre l'empreinte du sceau d'un certain nombre des témoins dont le nom était inscrit sur le contrat, et qui étaient en quelque sorte garants de l'authenticité de l'acte.

C'est au sceau en tant qu'objet qu'est consacré le récent livre de R. Feingold, *Engraved on Stone*. L'ouvrage comporte une étude répartie en 8 chapitres (p. 1-95), suivie d'annexes (« Appendicies », p. 97-203), dont l'essentiel est ce que l'A. décrit comme une « base de données » (*database*, p. 97-189), soit un catalogue des 1000 sceaux-cylindres formant le corpus de l'étude. Le tout est complété par 33 planches (p. 206-239), 15 tableaux (p. 240-251), une bibliographie (p. 253-260) et des index (p. 261-277).

L'ouvrage débute par une brève introduction (ch. 1, p. 1-6), qui contient quelques généralités sur les sceaux-cylindres, une définition de la période étudiée, et se poursuit en définissant les objectifs de la recherche et la méthode employée.

– p. 3 : l'époque paléo-babylonienne aurait duré « about five hundred years: between 2025 and 1595 BCE ». On s'étonne de l'arrondi à « environ cinq cents ans », puisque les dates citées ne donnent que 430 années. L'A. n'indique pas pourquoi elle fait débiter la période paléo-babylonienne en 2025, au lieu de la date traditionnelle de 2004.

– p. 3 n. 7 : dans le texte M.5701<sup>67</sup>, il n'y est pas question d'un « sac of seals [...] seven of which are with golden strips(?) », mais d'un collier-*kišādum* fait de 8 « sceaux » en lapis-lazuli et 7 « sceaux » en or (corriger également le résumé du même texte p. 65). Le sens de l'idéogramme KIŠIB dans les descriptions de bijoux a été discuté<sup>68</sup>, et le présent exemple confirme que KIŠIB dans ce contexte ne renvoie pas à un sceau-cylindre au sens habituel de ce terme, ne serait-ce qu'en raison du matériau utilisé pour 7 d'entre eux, l'or<sup>69</sup> : on a affaire à des perles cylindriques, montées en alternance (lapis et or).

Le chapitre 2 est consacré aux matériaux dans lesquels étaient fabriquées les matrices des sceaux (« Raw Materials and their Origins », p. 7-22) : hématite, magnétite, quartz et cristal de roche, lapis-lazuli, améthiste et cornaline. Sont ensuite passées en revue les contrées d'où proviennent ces pierres, notamment Marhaši et Meluhha. On doit noter le caractère unilatéral de la démarche : l'A. a fait la liste des pierres ayant servi à fabriquer les sceaux de son corpus, puis a cherché l'équivalent sumérien/akkadien de ces pierres. Mais l'inverse aurait aussi dû être fait : rassembler les noms de pierres attestés dans les textes comme ayant servi à fabriquer des sceaux, et discuter leur identification. C'est ainsi qu'on découvre p. 21 n. 69 la mention d'après UET 5 291 d'un sceau « from nír stone » ; mais aucune rubrique traitant de la pierre-*hulálum* n'existe plus haut<sup>70</sup>. On peut aussi citer dans un inventaire d'Uruk [x<sup>n</sup>]<sup>na</sup>KIŠIB GUG.ZÚ « [x] sceaux en quartz rosé (*šurrânîtum*) » (AUWE 23 53 : 6)<sup>71</sup>. En outre, il faut attendre la p. 30 pour apprendre qu'il existait des sceaux en terre cuite : l'argile aurait logiquement dû apparaître dans la liste des *Raw Materials*. Par ailleurs, il n'est pas seulement intéressant d'identifier la région d'origine des différentes pierres : établir par quels circuits on se les procurait est également

66. Y. Metman, *ibid.* Voir D. Charpin, « Des scellés à la signature : l'usage des sceaux dans la Mésopotamie antique », dans A.-M. Christin (éd.), *Écritures II*, Paris, 1985, p. 13-24.

67. L'A. cite la première édition de ce texte par M. Bonechi, FM 1 p. 14, dont elle n'a manifestement pas compris la traduction. Le texte a été republié par I. Arkhipov, *Le Vocabulaire de la métallurgie et la nomenclature des objets en métal dans les textes de Mari. Matériaux pour le Dictionnaire de Babylonien de Paris III*, ARM 32, Louvain/Paris/Walpole, 2012, p. 456.

68. I. Arkhipov, ARM 32, p. 41 et 85.

69. Il n'est nullement question de « golden strips(?) » : l'or est le matériau dans lequel les 7 perles sont faites, par contraste avec le lapis-lazuli utilisé pour les 8 autres.

70. La description exacte est : 1<sup>na</sup>KIŠIB NÍR *mar-ḥa-lum*, que le CAD M/1 p. 279b traduit : « one cylinder seal of *marḥallu*-type *ḥulālu*-stone ».

71. Cette pierre figure p. 11 n° 96 sous la vieille lecture de Scheil (na<sub>4</sub> gug ka).

essentiel, mais ce point n'a pas intéressé l'A. On peut par exemple rappeler le texte de Mari A.2993+<sup>72</sup>, dans lequel Yassi-Dagan rapporte qu'il doit vendre à Ešnunna du cristal de roche et avec l'argent de la vente acheter de l'étain ou du lapis lazuli. Une lettre de la fin de l'époque paléo-babylonienne retrouvée à Babylone est également très intéressante : elle énumère toute une série de biens présents dans la maison d'un certain Utlatum, qui les avait acquis à Ešnunna avant son récent décès (VS 22 84)<sup>73</sup>. On trouve notamment « 1 sac de lapis lazuli “de montagne” valant 50 mines d'argent, 2 litres de “bloc” de quartz-*duhšûm* », des objets en bronze, puis « 1 2/3 mine d'hématite », etc<sup>74</sup>.

– p. 11-12 : l'A. décrit rapidement la série *Abnu šikinšu*. Sa bibliographie s'est arrêtée à l'article de W. Horowitz paru dans la ZA 82 en 1992 ; elle ignore (cf. l'explicite note 23 p. 12) que la série a été éditée en 2008 par A. Schuster-Brandis<sup>75</sup>... Toute la suite du chapitre aurait pu tirer parti de cette publication majeure.

– p. 13-14 : des sceaux en hématite (KA.GI.NA) sont plusieurs fois mentionnés dans des documents d'archives paléo-babyloniens. Le CAD Š/1 p. 36b-37 a cité une demi-douzaine de références, dont TCL 10 120 : 21 et 25, qui a l'intérêt de donner des prix (respectivement 1/6 et 1/4 de sicle d'argent). On peut ajouter UET 5 564 : i 8 (cf. M. Van De Mierop, *Mél. Sjöberg*, p. 397 n. 1). Noter aussi, dans l'inventaire d'une dot, la mention d'un sceau en hématite (S. Dalley, *Edinburgh 15 = Iraq 42*, p. 67 n° 9 : (16) 1 <sup>gis</sup>*tup-ni-nu* (17) ŠĀ.BA 1 <sup>naq</sup>KIŠIB KA.GI.NA (18) *qá-du* NA<sub>4</sub>.HI.A *ša qá-ti-ša* « 1 boîte-*tupninu* contenant un sceau-cylindre en hématite ainsi que les poids destinés à son usage (à elle) »<sup>76</sup>. Pour la mention de poids en hématite dans les textes et les découvertes archéologiques, voir la très intéressante note de K. R. Veenhof, « *Ad BagdMitt 21* (1990), 13ff. », *NABU* 1991/29.

– p. 16 : « Quartz appears in a few texts from the Old Babylonian period » : les archives de Mari offrent de très nombreuses références, dont pas une n'est citée (on pouvait en trouver plusieurs dizaines sur [www.archibab.fr](http://www.archibab.fr) dès 2012, sous l'entrée *dušûm* ou l'idéogramme DUH.ŠÚ.A).

– p. 16 n. 54 : le nom d'année de Samsu-ditana (année 7) ne doit plus être cité d'après Ungnad 1938, mais M. J. A. Horsnell, *The Year Names of the First Dynasty of Babylon. Volume 2. The Year-Names reconstructed and Critically Annotated in Light of their Exemplars*, Hamilton, 1999, p. 364-365.

Le chapitre 3 étudie les ateliers et la manière dont les sceaux étaient fabriqués (« Workshops and the Manufacture of Seals », p. 23-40). L'A. s'intéresse d'abord au lapicide, désigné par plusieurs termes : « *burgul* (stone-cutter, seal-cutter), *zadimmu* (lapidary) and *kabšarru* (jeweler, stone-mason) ». Une telle énumération, tirée du dictionnaire (le CAD en l'occurrence), est trompeuse : le terme de *kabšarrum* ne semble en effet pas attesté à l'époque paléo-babylonienne<sup>77</sup>. On peut en revanche signaler la présence côte à côte dans une liste de témoins d'un texte de Šaduppum d'un BUR.GUL et d'un chef-ZADIM<sup>78</sup>. L'A. examine le statut social du lapicide, mais les sources sont si limitées qu'elle en est réduite à citer un contrat d'apprentissage d'époque achéménide. On peut cependant ajouter qu'existait une organisation hiérarchique de la corporation des lapicides en un lieu donné : c'est ce que montre un texte de Larsa daté de l'an 3 de Samsu-iluna, qui mentionne comme témoin un UGULA BUR.GUL<sup>79</sup>. La question de savoir où travaillaient les lapicides reste également ouverte, puisqu'on n'a pas retrouvé d'atelier : l'A. souligne que le terme de *workshops* est souvent utilisé à tort pour désigner des styles locaux, et lui préfère celui de *schools of thought* (p. 27 n. 23). L'A. passe ensuite aux outils utilisés par les lapicides pour fabriquer les

72. C. Michel, « Les “diamants” du roi de Mari », dans J.-M. Durand (éd.), *Florilegium marianum. Recueil d'études en l'honneur de M. Fleury*, Mémoires de NABU 1, Paris, 1992, p. 127-136.

73. Voir l'édition de F. R. Kraus & H. Klengel, « Spät-altbabylonische Briefe aus Babylon (VS 22: 83-92) », *AoF* 10, 1983, p. 49-63 (p. 52-54 n° 2).

74. VS 22 84 : (14) 1 <sup>kuš</sup>*ki-sum ša* <sup>naq</sup>ZA.GÌN *ša-di-i* (15) ŠĀM 50 MA.NA KÙ.BABBAR (16) 2 SILA<sub>3</sub> <sup>naq</sup>*ki-ir-ba-an* DU<sub>8</sub>.ŠĪ.A et (20) 1 '2/3' MA.'NA' <sup>naq</sup>KA.GI.NA.

75. A. Schuster-Brandis, *Steine als Schutz- und Heilmittel. Untersuchung zu ihrer Verwendung in der Beschwörungskunst Mesopotamiens im 1. Jt. v. Chr.*, AOAT 46, Münster, 2008.

76. Le CAD T p. 474a n'a cité que la l. 16 sub « a) in lists and inventories », ce qui n'est pas faux ; mais il aurait pu placer la citation complète sub « b) with ref. to contents ».

77. La seule référence du CAD (K, p. 23b, soit TCL 10 17 : 12) est de lecture très douteuse. Pour la différenciation entre *kabšarru* et *parkullu* dans la documentation médio-assyrienne, voir S. Jakob, *Mittelassyrische Verwaltung und Sozialstruktur*, CM 29, Leyde, 2003, p. 467-469.

78. Il s'agit des deux premiers témoins d'un partage d'une maison et de son mobilier qui date de Ibal-pi-El II : Ellis *JCS* 26, 1974, p. 136-137, texte B : (20) IGI *i-lí-ma-a-hi* BUR.GUL (21) <sup>1</sup>DINGIR-*šu*-ILLAT-*su* UGULA ZADIM.

79. M. Anbar, *RA* 69 8 : 25 <sup>1</sup>*i-ku-un-pi*<sub>4</sub> UGULA BUR.GUL.

sceaux ; malheureusement, les exemples archéologiques cités sont soit plus anciens (Ešnunna à l'époque akkadienne), soit plus tardifs (Ugarit), soit faux (la pseudo « jarre de l'orfèvre » de Larsa). Bien que l'archéologie n'en donne pas de témoignage direct, l'usage de forets en métal est assuré par les traces retrouvées à la surface des cylindres de cette époque. On regrette que l'usage de l'éméri soit affirmé, sans que le gros dossier textuel et archéologique soit abordé. On passe ensuite à la gravure de l'inscription (p. 35-37). L'A. retranscrit cinq tablettes d'argile de Yale qui ont manifestement servi de modèle au lapicide<sup>80</sup>. Il ne me semble cependant pas juste de dire que ces tablettes étaient « used for practicing the writing of inscriptions before copying them to the cylinder seals » : ces tablettes étaient écrites *par un scribe* et devaient servir de modèle au lapicide<sup>81</sup>. Elles n'ont de ce point de vue rien à voir avec la pierre sur laquelle on a retrouvé le texte de cinq légendes de sceaux, écrit en négatif (BM 91923, transcrit p. 37) : dans ce cas, il s'agit en effet à peu près sûrement d'un exercice de lapicide. L'A. s'intéresse ensuite aux sceaux inachevés. Dans certains cas, c'est l'image qui apparaît comme moins complète que sur d'autres sceaux analogues, ce qui peut donner des indications sur la façon dont les figures étaient gravées. Mais le cas le plus intéressant est celui des sceaux où la légende n'est pas complète : le cadre réservé à la légende est prêt, parfois même les signes DUMU et İR sont inscrits au début des lignes 2 et 3, mais le nom de la personne, celui de son père et celui du dieu (ou du roi) dont il se dit serviteur manquent. Un texte de Mari tout récemment publié (A.4344) illustre un cas de ce genre : un sceau est dit « prêt » (*gamrum*) lorsque sa vignette est gravée et qu'il ne reste plus qu'à inscrire sa légende. Cette lettre montre de plus qu'on n'utilise pas le même verbe pour parler de la gravure de l'iconographie (*naqârum*) et de l'inscription de la légende (*šatârum*)<sup>82</sup>. De façon illogique, l'A. passe ensuite au cas de sceaux regravés mais inachevés – avant même d'avoir abordé le phénomène des sceaux regravés, objet du chapitre 4.

– p. 23 : il existe une bibliographie sur le lapicide ignorée de l'A. : J. Marzahn, « Der “Siegelschneider” nach keilschriftlichen Quellen », dans E. Klengel-Brandt (éd.), *Mit Sieben Siegeln versehen. Das Siegel in Wirtschaft und Kunst des Alten Orients*, Mayence, 1997, p. 25-40 ; W. Meinhold, « Siegelschneider », dans *RIA* 12, Berlin/New York, 2011, p. 477-479.

– p. 23 : l'A. cite le § 274 du *Code de Hammu-rabi*, selon lequel le salaire journalier versé à un lapicide (*purkullum*) doit être de 5 grains d'argent ; en fait, le chiffre [5 ŠE] est restitué dans une cassure, l'A. supposant qu'il est le même que pour les deux professionnels qui précèdent. Mais on peut aussi utiliser les textes de la pratique. CUSAS 15 168 (daté du 30/i/Rim-Sin 24) enregistre le salaire (KA.KÉŠ = *kisrum*) de 3 1/3 sicles d'argent versé à un lapicide qui a travaillé du mois iv au mois i (donc 10 mois), donc avec une paie mensuelle de 1/3 sicle, soit 60 grains<sup>83</sup> ; cela correspond à un salaire journalier de 2 grains, nettement moins que ce qui semble indiqué dans le *Code*.

– p. 26, l'A. indique : « In several legal texts, a seal cutter appears as a witness alongside the scribe (DUB.SAR) who wrote the tablet. They both appear at the end of the witness list. » Les références données p. 26 n. 17 sont trois textes d'Isin (BIN 7 168 : 26, 174 : 27 et 187 : 31), mais il se trouve que dans aucun d'eux la liste ne se termine par un DUB.SAR... En réalité, il existe bien d'autres références à cette paire dans les textes d'Isin, mais surtout dans ceux de Nippur : la contiguïté du BUR.GUL et du DUB.SAR avait été notée il y a bien longtemps par A. Poebel, « Der bur-gul als Notar in Nippur », *OLZ* 10, 1907, p. 175-181 et voir en dernier lieu A. Goddeeris, « Sealing in Old Babylonian Nippur », dans T. Boiy et al. (éd.), *The Ancient Near East, A Life! Festschrift Karel Van Lerberghe*, OLA 220, Leuven/Paris/Walpole, 2012, p. 215-234.

– p. 28-29 à propos des soi-disant « trial pieces » découvertes à Ur (Diqdiqah), depuis l'article de J. Asher-Greve de 1995 est paru celui de C. Fischer, « Woolley's “Trial-Pieces” - A Reconsideration », *AfO* 44/45, 1997/98, p. 236-243.

– p. 29-30 : à propos de UET III 1498, il faut utiliser la thèse de D. Loding, *A Craft Archive from Ur*, Philadelphie, 1974.

80. NBC 6257 a été publié par G. Beckman, « A Draft for an OB Seal Inscription », *NABU* 1988/72 ; les quatre autres (collection YBC) par R. Feingold elle-même, « Texts from an Archive of a Seal Cutter », *NABU* 2002/44 (avec des copies de O. Tammuz).

81. Il en allait de même pour les projets d'inscriptions royales, comme celles qu'on a retrouvées à Mari : cf. D. Charpin, « Le rôle du roi dans la rédaction des inscriptions votives », *NABU* 1997/93, repris dans D. Charpin, « Les inscriptions royales suméro-akkadiennes d'époque paléo-babylonienne », *RA* 100, 2006, p. 131-160 (p. 153).

82. Voir D. Charpin, « Un sceau gravé et inscrit sur commande d'après une lettre inédite des archives royales de Mari », dans J. Patrier, P. Quenet & P. Butterlin (éd.), *Mille et une empreintes. Un Alsacien en Orient. Mélanges en l'honneur du 65<sup>e</sup> anniversaire de Dominique Beyer*, Subartu 36, Turnhout, 2016, p. 87-97.

83. Voir l'interprétation de ce texte que j'ai donnée dans *RA* 109, 2015, p. 179.

– p. 31 : l'A. croit que la « jarre de l'orfèvre » découverte dans l'Ebabbar de Larsa en 1976 contenait « the work-tools of a seal cutter » (p. 31). Jamais personne n'a prétendu cela, et l'A. ignore la bibliographie postérieure à 1979 : voir la mise au point de J.-L. Huot, *L'Ebabbar de Larsa aux II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> millénaires (Fouilles de 1974 à 1985)*, BAH 205, Beyrouth/Damas, 2014, p. 165-167. J'ai tout récemment proposé de voir dans cet ensemble les traces de l'activité d'un contrôleur des poids et mesures rattaché au temple de la déesse Kittum (D. Charpin, *La vie méconnue des temples mésopotamiens*, Docet omnia 1, Paris, 2017, p. 86-99).

– p. 35 : l'A. traite de l'éméri sans connaître son identification avec la pierre-šammu, voir J.-M. Durand, *MARI 2*, p. 136 n. 41 ; D. Soubeyran, *ARM 23*, p. 449 ; W. Heimpel, « Philological and Archaeological Evidence for the Use of Emery in the Bronze Age Near East I. Philological Evidence », *JCS* 40, 1988, p. 195-210 ; et en dernier lieu K. Simkó, « Emery abrasive in the lapidary craft of the Ur III period ? Some further remarks on the stone ú-na<sub>4</sub>-gug and its Old Babylonian counterpart », *AuOr* 33, 2015, p. 141-155.

– p. 36 NBC 6257 : la transcription omet d'indiquer ce que montre la copie (pl. 7, p. 213) : dans le coin en bas à droite, le scribe s'est exercé à écrire en plus petit corps les caractères archaïques des signes UB (deux fois) et LUGAL dont il avait besoin pour son texte (*lu-ub-lu-ut-DINGIR* et <sup>4</sup>LUGAL.BÀN.DA).

– p. 37 YBC 17017 : corriger l. 2 DUMU *i-lí i -din(?) - šu* en DUMU *i-lí-i-dí-n[a]-šu* (la légende est correcte dans *NABU 2002/44*).

Le chapitre 4 est consacré aux cas où les sceaux étaient regravés (« Recuts », p. 41-50). Le fait que les sceaux aient été fabriqués dans une matière première importée rare, donc chère, explique le phénomène de la regravure : il affecte un quart du corpus réuni par l'A. Il n'est cependant détectable que s'il a été effectué de manière incomplète ou maladroite : il a donc peut-être été plus important encore qu'on ne le croit. Le fait que la surface d'un certain nombre de sceaux soit usée empêche parfois toute certitude. Le cas le plus fréquent devrait être celui où l'inscription est regravée : dans ce cas, la perforation du cylindre ne se trouve plus en son milieu, puisque la partie de la surface où se trouve l'inscription a été aplanie, comme on le voit très bien dans le sceau publié par R. D. Biggs dans les *Mél. Kantor* (ici p. 220 ; l'illustration d'origine, dans *SAOC 47*, p. 57 pl. 9 est beaucoup plus claire). La regravure de l'inscription pouvait se faire pour un nouveau propriétaire, ou bien beaucoup plus tard, lorsqu'un sceau était réutilisé : le cas publié par R. D. Biggs est celui d'un sceau paléo-babylonien où l'on a regravé une inscription typique de l'époque kassite. On peut ajouter les cas signalés par D. Beyer dans la glyptique d'Emar, où la regravure de sceaux paléo-babyloniens utilisés pour sceller des tablettes du Bronze Récent est assez fréquente<sup>84</sup>.

– p. 48-49 : la lecture de la légende du sceau n° 222 doit être modifiée : non pas DUMU *pa-al-?*, mais DUMU *pa-al-súm* (comme l'avait lu C. Walker apud D. Collon, *Catalogue of the Western Asiatic Seals in the British Museum. Cylinder Seals III. Isin-Larsa and Old-Babylonian Period*, Londres, 1986, p. 130 n° 276 ; il faut seulement corriger la coquille *-sum* en *-súm*. Noter que dans *Engraved on Stone* p. 115 n° 122, on trouve *pa-al-sum*). Pour ce nom, cf. v. g. *pa-al-šá<sup>1</sup>-um* dans Harris *JCS* 9 65 : 18.

On trouvera au chapitre 5 une typologie des inscriptions (« Typology of Inscriptions », p. 51-60). Sur les 1000 sceaux réunis par l'A., 482 comportent une inscription. La typologie est simple au départ, puisqu'elle distingue « 1. Deities », « 2. People (men) » et « 3. People (women) ». Le détail est cependant à revoir, car son classement défie la logique. Elle propose pour la première catégorie :

1.1. Name of one god

1.2. Deity + spouse

1.3. Two deities with no family relationship

1.4. Deity + profession

Cette catégorie est à supprimer. Elle ne serait représentée que par un seul cas : « Nabium, scribe de l'Esagil, bien-aimé de Marduk » (n°841). C'est en réalité une légende à placer en 1.6 (la légende est d'ailleurs la même que celle des sceaux n°s 322, 344 et 440, correctement placés en 1.6 !).

1.5. Deity + title

1.6. Name of the deity + title + title

1.7. Name of the deity + name of the father + title

1.8. Name of the deity + name of the father.

Il me semble plus logique de présenter les choses de façon hiérarchisée :

1.1. Dieu seul

1.1.1. Sans nom du père : 1.1.1.1. Nom seul ; 1.1.1.2. Avec un titre ; 1.1.1.3. Avec titre et épithète

84. D. Beyer, *Emar IV. Les sceaux*, OBO SA 20, Fribourg & Göttingen, 2001, p. 288 (groupe D).

1.1.2. Avec nom du père : 1.1.2.1. Sans titre ; 1.1.2.2. Avec titre

1.2. Deux divinités : 1.2.1. Couple ; 1.2.2. Deux divinités avec un autre lien

Pour les hommes, elle distingue pas moins de 20 cas possibles : je ne vais pas les reproduire ici, me limitant à deux remarques :

2.2. Names of two men, separated. Cette catégorie est à supprimer. Elle ne serait représentée que par un seul cas : *a-wi-il-î-lî / ÎR-î-lî-šû* (n° 765). En fait, la l. 2 ne donne pas le nom propre (bien connu) Warad-ilišu, mais est à comprendre comme « serviteur de son dieu » (*ÎR-î-lî-šû*). Voir *RA* 108, 2014, p. 204a ad *BiMes* 29 p. 65 n° 9-14 : la dévotion du sceau (*ÎR ša î-lî-šû*) n'est pas « serviteur de Ša-ilišu », personnage inconnu, mais « serviteur de son dieu ». Pour un parallèle, cf. à Mari *la-di-nu-um / ÎR-î-lî-šû* (empreinte sur l'inédit M.7970, ZL).

2.11. Name of the man, name of the god, name of the father. Là encore, on n'a qu'un seul exemple (sceau n° 822), très douteux. L'A. transcrit : *a-wi-il-ia / ÎR<sup>d</sup>NIN.SI<sub>4</sub>.AN.NA / <sup>d</sup>UTU la ga-ma-lim*. Il s'agit d'un inédit de l'Israel Museum : la troisième ligne est sans doute un ajout : il ne s'agit pas d'un NP, mais du nom d'un dieu avec une épithète (on attendrait *la ga-ma-al*) : « Šamaš, sans pitié ».

2.19. Name of the man, name of the father, name of the mother, name of his title(sic) and name of the god. Cette catégorie, représentée par un seul cas, est à modifier : on a sans doute en fait le nom du père biologique et du père adoptif ; cf. D. Charpin, « Le sceau AUWE 23 4 : un cas de double filiation ? », *NABU* 2016/62 (où la réf. à l'interprétation de R. Feingold doit être ajoutée).

On trouve ensuite le cas des sceaux de femmes. À l'évidence, il aurait fallu simplifier ces deux listes en les hiérarchisant et en mettant à part les cas particuliers attestés par un seul cas :

Nom de l'individu : homme/femme

Profession : non/oui

Nom du père : non/oui

Dévotion : non/oui => un dieu/deux dieux/un roi/ un dieu et un roi

Noter que la catégorie dévotion à un dieu et à un roi (plus rarement à un roi et à un dieu) est absente du corpus de l'A., mais attestée :

– BIN 7 69 S. 3 : *ÎR<sup>d</sup>NIN.SI<sub>4</sub>.AN.[NA] / <sup>d</sup>EN.ZU-ma-[gir]* ;

– RIME 4 p. 100 n° 2001 : *ÎR<sup>d</sup>EN.KI / <sup>d</sup>EN.ZU-ma-gir* ;

– RIME 4 p. 326 n° 2002 : *IR<sub>11</sub><sup>d</sup>URAŠ / <sup>d</sup>su-mu-la-DINGIR* ;

– RIME 4 p. 727 n° 2001 : [*ÎR il-a-[ba<sub>4</sub>] / [à k]a-aš-ti-li-î[a-šû]* ;

– RIME 4 p. 752 n° 2001 : *IR<sub>11</sub> ha-ia-a-bu-um / IR<sub>11</sub><sup>d</sup>IŠKUR* ;

– Ojeil 32 S.5 et LO.1254 : sceau f : *da-di / UGULA DAM.GÀR / ÎR<sup>d</sup>da-gan / <sup>d</sup>EN.LÍL-ba-ni*.

Une dernière variante concerne l'emplacement de la profession : après le nom du propriétaire du sceau ou après celui de son père.

Le plus étrange est la catégorie « 5. Personal seals with archaic sumerian spelling » (4 exemples dans le corpus signalés n. 87) : il s'agit en réalité du type Nom divin + épithète + Nom + *ÎR.ZU* (+ vœu).

Pour finir, il faut faire remarquer que cette « typologie » ne porte que sur le corpus réuni, qui est loin de représenter tous les cas connus. On a par exemple des sceaux de femmes qui donnent : nom de la propriétaire du sceau + nom du père + nom de l'époux, mais qui ne sont connus que par des empreintes<sup>85</sup>. On s'étonne enfin qu'aucune référence ne soit faite à l'étude de Gelb<sup>86</sup>.

– p. 53 n. 21 : comme l'indique la légende du sceau n° 171, l'épouse de Dagan est bien Šalaš et non Šala (*pace* Black and Green 1998, 56). Šala est la parèdre du dieu de l'orage Adad.

85. Par exemple, le sceau de « Šibtu, fille de Yarim-Lim, épouse de Zimri-Lim » (RIME 4 p. 628 n° 7), ou celui de « Šallurtum, fille de Sumu-la-El, épouse du roi Sin-kašid, sa bien-aimée » (RIME 4, p. 464 n° 16). Et on trouve des cas encore plus compliqués :

– ajout du nom du beau-père : *ša-at-<sup>d</sup>EN.ZU / DUMU.MUNUS su-mu-DINGIR / É.GI<sub>4</sub>.A / <sup>1</sup>ma<sup>1</sup>-na-ba-al-te-el / DAM ib-ni-ša-du* « Šat-Sin, fille de Sumu-El, belle-fille de Mannabalte-El, épouse d'Ibni-šadum » (OECT 13 7 et 12) ; cf. D. Charpin, « Ibni-šadûm, roi de Kisurra, fils de Manna-balti-El et gendre de Sûmû-El de Larsa », *NABU* 2002/39.

– ajout du titre de l'époux : *a-a-la-tum / DUMU.MUNUS a-bi-sa-da-a / DAM e-te-lum / SUKKAL.MAH / gu-un-gu-nu-um* « Ayalatum, fille de Abi-sada, épouse de Etellum, chancelier de Gungunum » (CUNES 51-03-025 [Mayr Mél. Owen 2, p. 193] et CUNES 51-03-026 [Mayr Mél. Owen 2, p. 193], en tenant compte de la note de G. Földi, « On the Seal of Ayalatum and the Dynasty of Larsa », *NABU* 2016/37 ; cf. ma note de *NABU* 2017/42.

86. I. J. Gelb, « Typology of Mesopotamian Seal Inscriptions », dans McG. Gibson & R. D. Biggs (éd.), *Seals and Sealing in the Ancient Near East*, Bibliotheca Mesopotamica 6, Malibu, 1977, p. 107-126.

Le commerce est l'objet du chapitre 6 (« Trade », p. 61-66) : il s'agit de l'importation en Mésopotamie des matériaux avec lesquels les sceaux étaient fabriqués ; pour éviter des redites, il est évident que ce chapitre aurait dû être intégré au chapitre 2. On regrette que l'A. travaille de deuxième (ou de troisième) main, avec une bibliographie souvent ancienne, comme le livre (excellent en son temps) de Leemans sur le commerce, qui date tout de même de 1960<sup>87</sup>...

– p. 63 n. 7 : la définition de “The letter from Ur” n'est guère satisfaisante : il s'agit en fait d'une tablette scolaire (d'ailleurs inachevée) qui rassemble plusieurs textes (ce que J. G. Westenholz n'a pas correctement indiqué dans MC 7). Elle débute par une lettre apocryphe censée avoir été écrite par le roi d'Akkad Sargon et se poursuit avec une liste de professions. La tablette a été publiée en copie par Gurney (UET 7 73) ; elle est malheureusement dépourvue de numéro de chantier, de sorte que son contexte archéologique est inconnu. Le plus remarquable dans la liste de professions est la succession BUR.GUL (76) et KÛ.DÍM (77) : la proximité entre ces deux métiers pour la fabrication des sceaux-cylindres a été confirmée par une lettre de Mari récemment publiée (réf. *supra* n. 82).

– p. 63 et n. 8 : l'A. n'est pas au courant que dans les rapports sur les fouilles d'Ur, selon le mot même de Mallowan, « Diqiqah means nothing » (cf. M.-Th. Barrelet, compte rendu de L. Woolley & M. Mallowan, *The Old Babylonian Period*, UE VII, 1976, dans *BiOr* 35, 1978, p. 266-281 [p. 278b-279]). Tous ces objets ont été trouvés en surface et apportés par les ouvriers à Woolley.

– p. 63 : pour l'étude de UET III 1498, il y a plus récent que Leemans 1960, comme le montre la consultation du BDTNS : cf. l'article de Van De Mieroop, « An Accountant's Nightmare : the Drafting of a Year's Summary », *AfO* 46/47, 1999-2000, p. 111-129, consacré à une étude du texte qui est translittéré p. 120-128.

– p. 64 n. 22 : pour le trésor de Tod, voir désormais Ph. Quenet, G. Pierrat-Bonnefois, V. Danrey, S. Donnat, D. Lacambre & M. Casanova, « New Lights on the Lapis Lazuli of the Tôd Treasure, Egypt », dans L. Bombardierai *et al.* (éd.), *SOMA 2012. Identity and Connectivity. Proceedings of the 16th Symposium on Mediterranean Archaeology, Florence, Italy, 1-3 March 2012 Volume I*, BAR IS 2581/1, Oxford, 2013, p. 515-525 ; M. Casanova, G. Pierrat-Bonnefois, P. Quenet, V. Danrey and D. Lacambre, « Lapis Lazuli in the Tôd Treasure : a New Investigation », dans P. Kousoulis & N. Lazaridis (éd.), *Proceedings of the Tenth International Congress of Egyptologists, University of the Aegean, Rhodes, 22-29 May 2008*, OLA 241, volume II, Louvain/Paris/Bristol, 2015, p. 1619-1640.

Le chapitre 7 s'intitule « The Significance of Cylinder Seals » (p. 67-79). Il commence par s'interroger sur la façon dont les sceaux étaient portés et sur leur présence dans les tombes. L'A. pose également le problème des personnes propriétaires de plusieurs sceaux<sup>88</sup>, celui des sceaux dédiés à des divinités, celui des sceaux utilisés par quelqu'un d'autre que son propriétaire, celui des sceaux dits « burgul » ; elle évoque rapidement le problème posé par la perte d'un sceau, avant de s'intéresser au sceau porté comme amulette. Le chapitre s'achève par des considérations sur les faux. Le principal défaut de ce chapitre est d'offrir beaucoup d'exemples qui ne datent pas de l'époque paléo-babylonienne, période à laquelle est en principe consacré cet ouvrage.

– p. 68 et n. 4 (et p. 229 pl. 23) : l'A. rappelle que la tombe dite de Pu-Abi a montré que cette femme possédait 3 sceaux qu'elle devait porter attachés à ses vêtements grâce à trois épingles en or. Depuis, les fouilles de Mari ont découvert un cas semblable, comme je l'ai indiqué dans mon compte rendu de M. Jean-Marie, *Tombes et nécropoles de Mari*, MAM V, BAH 153, Beyrouth, 1999, dans *RA* 98, 2004, p. 187.

– p. 69 : un autre exemple très intéressant de sceau trouvé dans une tombe est offert par Mari, avec le sceau de Zinuba, fils du *šakkanakkum* Idin-Ilum (D. Beyer, *MARI* 4, p. 183 [TH 80.145] ; cf. M. Jean-Marie, *Tombes et nécropoles de Mari*, MAM V, BAH 153, Beyrouth, 1999, p. 168-169 Tombe 760). Malheureusement, aucune indication n'a été publiée sur l'âge de l'enfant dont le squelette a été retrouvé.

– p. 69-70 « Official seals ». La mention *la tamšili u la paqāri* ne provient pas de « *PBS*, no. 10 » mais de *BBS* no. 10 ; elle n'est donc pas d'époque OB, puisqu'il s'agit d'un *kudurru*<sup>89</sup>. L'A. croit encore que Zimri-Lim avait quatre

87. Ce qui amène l'A. à citer OECT III 74 (p. 61 n. 4), sans indiquer que ce texte a été édité par Kraus en 1968 dans *AbB* 4 (la fiche est pourtant disponible depuis décembre 2010 sur [www.archibab.fr](http://www.archibab.fr)...).

88. On me permettra de rappeler ma note sur « Les propriétaires de deux sceaux à Mari », *NABU* 1999/78.

89. Voir à ce sujet ma chronique sur « La commémoration d'actes juridiques : à propos des *kudurru* babyloniens », *RA* 96, 2002, p. 169-191 (p. 181).

sceaux, alors que j'ai depuis 1992 réduit ce nombre à deux, auquel s'en est ajouté un troisième<sup>90</sup> ; elle ignore également qu'une empreinte du sceau de Hammu-rabi de Babylone a été retrouvée à Mari<sup>91</sup>.

– p. 70 et n. 21 : on a d'autres exemples de sceaux anciens conservés jusqu'à l'époque néo-assyrienne, comme l'ont montré les *Vassal Treaties* d'Asarhaddon, où se trouvent les empreintes des sceaux du dieu Aššur d'époque paléo-assyrienne, médio-assyrienne et néo-assyrienne ; cf. K. Watanabe, « Die Siegelung der "Vasallenverträge Asarhaddons" durch den Gott Aššur », *BaM* 16, 1985, p. 377-392.

– p. 70-71 : pour les « dedicatory seals », l'A. se contente de citer Collon 1993a et Teissier 1984, sans donner aucun exemple d'époque paléo-babylonienne. On peut rappeler le cas des habitants de villes de la vallée de la Diyala récemment annexées par Ipiq-Adad II d'Ešnunna qui exprimèrent leur soumission en offrant au dieu de leur ville des cylindres votifs pour la vie de leur nouveau roi : un habitant de Šaduppum offrit un cylindre au dieu Bel-gašer (RIME 4, p. 548 n° 2001) et un habitant de Dur-Rimuš fit de même au dieu Mišar (RIME 4, p. 549 n° 2002).

– p. 71 « Use by another individual ». Ces dix lignes consacrées à... un seul cas sont très insuffisantes, alors que le dossier aurait pu être nourri par de nombreux exemples. Voir par exemple K. Van Lerberghe & G. Voet, « A Long Lasting Life », dans H. Behrens, D. Loding & M. T. Roth (éd.), *DUMU-E<sub>2</sub>-DUB-BA-A*, *Studies in Honor of A. W. Sjöberg*, Philadelphie, 1989, p. 525-538 et désormais J. Patrier, « Entrusting one's seal in the Ancient Near East in the first half of the 2<sup>nd</sup> millennium BC », *Ash Sharq* 1, 2017, 40-47.

– p. 72-73 « Seals dedicated to gods » : l'A. ne semble pas se rendre compte qu'elle ne cite pas un seul exemple de l'époque paléo-babylonienne... De cette période, on ne possède certes pas de sceau de Marduk, mais celui d'Aššur est connu par des empreintes : voir K. R. Veenhof, « On the Identification and Implications of some Bullae from Acemhöyük and Kültepe », dans *Aspects of Art and Iconography: Anatolia and its Neighbors. Studies in Honor of Nimet Özgüç*, 1993, p. 645-657, (pl. 124.3) et E. von der Osten-Sacken, « „Aššur, großer Berg, König von Himmel und Erde". Darstellungen des assyrischen Hauptgottes im Wandel vom numen loci zum Götterherrn », *UF* 42, 2010, p. 731-822.

– p. 73-74 : une fois de plus, la bibliographie n'est pas à jour. Il aurait fallu utiliser notamment W. F. Leemans, « La fonction des sceaux apposés à des contrats vieux-babyloniens », dans G. van Driel *et al.* (éd.) *Zikir šumim. Assyriological Studies Presented to F. R. Kraus on the Occasion of his Seventieth Birthday*, Leyde, 1982, p. 219-244. On ne peut définir les sceaux dits « burgul » comme décrivant des sceaux « which were made especially for the occasion, if a person who should sign a specific contract did not have a seal of his own ». On connaît en effet des cas où un individu qui possédait un sceau-cylindre ordinaire a néanmoins utilisé un sceau « burgul » pour sceller un contrat. Il s'agit donc d'une habitude dans certains sites dont les scribes suivent la tradition de Nippur (Isin, Ur, Kisurra et jusqu'à Damrum).

– p. 75 : la très brève section sur « the loss of a cylinder seal » aurait dû être complétée en prenant en compte le très beau dossier réuni par F. van Koppen, « Redeeming a Father's Seal », dans C. Wunsch (éd.), *Mining the Archives. Festschrift für Christopher Walker on the Occasion of His 60th Birthday*, Dresde, 2002, p. 147-172.

– p. 76-77 n. 37. On est bien étonné par le scepticisme de l'A. quant au fait que les sceaux du type in-na-ba aient réellement pu être donnés par le roi à ses serviteurs : « I do not find it reasonable to assume that a king would dedicate a seal to his servant, especially in light of the effort he had to invest to do that—ordering the work, designing the seal, etc. ». Ceci n'est pas une *assumption*, puisque c'est dit explicitement par la légende de ces sceaux : la charge de la preuve incombe au sceptique et l'argument « I do not find it reasonable... » n'est pas scientifiquement acceptable. Par ailleurs, on ne voit pas ce que vient faire cette longue note dans la section « secondary uses for seals ».

Le 8<sup>e</sup> et dernier chapitre est consacré à l'analyse des données rassemblées en annexe (« Analyzing the Data », p. 81-95).

– p. 94 : la traduction du sceau votif est à changer : non pas « ... dedicates the seal for the life of Lugal-Gudua of Sippar », mais « ... dedicated the seal for his life to Lugal-Gudua of Sippar ».

La « base de données » occupe une place importante de l'ouvrage (p. 97-188, soit un tiers du total), sous le titre « The database which forms the basis of the research ». Le corpus est défini dans l'introduction (p. 5 n. 19) et réunit les données extraites de seulement... 11 publications<sup>92</sup> ! Les données sont présentées sous forme d'un tableau à 6 colonnes : *Number*, *Raw material*, *Recut?*, *Picture?*,

90. D. Charpin, « Les légendes de sceaux de Mari : nouvelles données », dans G. Young (éd.), *Mari in Retrospect*, Winona Lake, 1992, p. 59-76 (p. 70-73).

91. D. Charpin, « L'archivage des tablettes dans le palais de Mari : nouvelles données », dans W. H. van Soldt *et al.* (éd.), *Veenhof Anniversary Volume. Studies Presented to Klaas R. Veenhof on the Occasion of his Sixty-fifth Birthday*, PIHANS 89, Leyde, 2001, p. 13-30 (p. 27-28 et fig. 10 p. 26).

92. En réalité, la liste de la p. 5 n. 19 n'est pas complète : on trouve en plus notamment Woolley and Mallowan 1976 (p. 140 n° 501, p. 142 n° 521, p. 144 n° 543, p. 168 n° 780), Moller 1992 (n° 872-874), Bailey 1988 (877-891), Parrot et Lambert 1954.

*Inscription, Bibliography*. Ce qui m'est demeuré incompréhensible, c'est la séquence des fiches : aucun ordre logique n'est décelable<sup>93</sup> et l'utilisateur doit faire attention au fait que les sceaux d'une publication donnée ne sont pas groupés au même endroit<sup>94</sup>. Le catalogue ne fait aucune distinction entre les sceaux issus de fouilles régulières et ceux réunis par achats dans des collections.

L'ouvrage comprend 33 planches (p. 206-239), qui sont un véritable scandale éditorial : la numérisation des photos repiquées de différentes publications a été si mal faite que les illustrations sont très mal lisibles et inutilisables. La bibliographie comporte quelques erreurs<sup>95</sup> mais on y relève surtout des manques qui ont pour la plupart été signalés plus haut.

Le livre comporte des lacunes étonnantes ; on n'y trouve par exemple rien à propos de la monture des sceaux<sup>96</sup>. Mais le plus grave est la question des empreintes : les pratiques de scellement ne sont certes pas l'objet du livre, mais certains des thèmes abordés obligeaient à ne pas en rester aux seules matrices<sup>97</sup>.

Au total, l'A. n'a absolument pas su traiter le sujet correctement et ce livre est lui aussi à ranger dans la catégorie des occasions ratées<sup>98</sup>. Nos bibliothèques sont de plus en plus pleines de tels ouvrages et un examen de conscience collectif devrait vraiment être opéré... Il est clair que, trop souvent, les éditeurs des séries scientifiques et/ou leurs comités de lecture ne font pas un travail sérieux. C'est la deuxième fois en peu de temps que je le constate pour les *Gorgias Studies in the Ancient Near East*<sup>99</sup>, qui n'indiquent pas de directeur ni de conseil scientifiques, – mais d'autres collections où figurent des noms prestigieux publient parfois elles aussi des livres insatisfaisants. Et l'on s'étonne que l'auteur de la préface n'ait même pas lu le livre correctement : il attribue en effet à R. Feingold « this particularly brilliant insight »<sup>100</sup>, selon lequel les lapicides auraient été myopes, alors que l'A. ne fait que reprendre une idée de D. Collon (comme elle l'indique elle-même p. 23 n. 3).

Collège de France–PSL (Chaire « Civilisation mésopotamienne »)

UMR 7192 (CNRS) ; Labex Hastec

dominique.charpin@college-de-france.fr

93. On a l'impression d'un fichier Excel inclus de manière brute dans le manuscrit, sans tri préalable.

94. Par exemple, les sceaux de Ravn 1960 = n<sup>os</sup> 16-22, 901-909, 911-914, 916-932, 934, 936-944.

95. Ainsi, p. 256, le nom de Leemans a-t-il été omis, de sorte que tous ses travaux sont attribués à Landsberger, qui est seulement l'auteur de l'article de 1965 dans *JNES* 24.

96. Voir en dernier lieu J. Patrier & D. Lacambre, « Seals with Granulation Caps : Appearance, Diffusion and Function in the First Half of the Second Millennium BC », dans J.G. Dercksen *et al.* (éd.), *Proceedings of the 58<sup>e</sup> RAI, Leiden, 16-20 July 2012*, Winona Lake, sous presse.

97. Voir K. Radner, « Siegelpraxis (sealing practice). A. Philologisch », dans *RIA* 12, Berlin/New-York, 2010, p. 466-469 ; A. Otto, « Siegelpraxis B. Archäologisch », *ibid.*, p. 469-474.

98. Que R. Feingold ne soit pas très intégrée au milieu des spécialistes de la glyptique apparaît clairement dans les remerciements qu'elle adresse à Dominique Collon, qu'elle prend pour un homme (« Dominic (sic) Collon [...] helped me a great deal through electronic correspondence and he explained to me many relevant terms », p. xxi). Noter qu'inversement R. Campbell-Thompson est considéré comme une femme (p. 17), sans doute suite à une confusion entre Reginald et Regina. De tels détails en soi ne seraient pas bien graves s'ils ne confirmaient l'impression d'amateurisme que donne la lecture du reste du livre.

99. Voir ma recension de A. E. Miglio, *Tribe and State. The Dynamics of International Politics and the Reign of Zimri-Lim*, GSANE 8, Piscataway, NJ, 2014, dans *AfO* 53, 2015, p. 294-299.

100. M. I. Gruber, « Preface », p. xvi.